

ASIA PACIFIC
FOUNDATION
OF CANADA

FONDATION
ASIE PACIFIQUE
DU CANADA

FAP CANADA

Rapport quinquennal

2020-2025

*L'honorable Anita Anand, C.P., députée
Ministre des Affaires étrangères
Affaires mondiales Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (ON) K1A 0G2*

**OBJET : RAPPORT D'EXAMEN QUINQUENNAL – LOI SUR LA FONDATION
ASIE-PACIFIQUE DU CANADA, ARTICLE 37**

Madame la Ministre Anand,

Au nom du conseil d'administration de la Fondation Asie Pacifique du Canada (FAP Canada), j'ai le plaisir de soumettre le rapport quinquennal 2020-2025 de la Fondation, tel que stipulé à l'article 37 de la Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada.

Ce rapport présente un aperçu des stratégies ayant guidé les activités ainsi que l'évolution organisationnelle de la Fondation durant cette période marquée par un regain d'intérêt national pour la région Indo-Pacifique. Après un examen approfondi et mûre réflexion, le conseil d'administration a approuvé la présentation de ce rapport et ne recommande aucun changement à la Loi ni aux activités ou à la structure de la Fondation pour le moment.

Au cours des cinq dernières années, la FAP Canada a élargi sa portée et renforcé son impact grâce à plusieurs initiatives majeures. Parmi celles-ci, on compte notamment le lancement de la série de conférences Canada-en-Asie (CCEA), désormais une plateforme phare de rassemblements pan-asiatiques, ainsi que le démarrage de l'Initiative pour l'Indo-Pacifique (IIP) de la FAP Canada, financée par le gouvernement du Canada, appuyant un ensemble de nouveaux programmes gérés par notre bureau de Vancouver et assurant une présence régionale par l'établissement d'un bureau régional pour l'Asie à Singapour.

L'engagement du Canada envers l'Asie s'est imposé comme une priorité stratégique dans un contexte d'incertitude géopolitique croissante, de mesures commerciales protectionnistes américaines exigeant une diversification des marchés, et une réorganisation du pouvoir mondial. FAP Canada offre aujourd'hui davantage de programmes, rejoint plus de partenaires et génère des résultats de grande valeur comme jamais auparavant. Ce rapport illustre comment nous remplissons notre mandat et contribuons à ce que les Canadiens, qu'ils viennent du gouvernement, des affaires, du milieu universitaire ou de la société civile, soient bien outillés pour s'engager dans la région Indo-Pacifique, afin d'assurer la prospérité et la sécurité futures du Canada.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

L'HONORABLE PIERRE PETTIGREW, C.P., LL.D.

Président du conseil d'administration de la Fondation Asie Pacifique du Canada

JALONS CLÉS 2020 – 2025

2019

Novembre – Lancement d'un nouveau plan stratégique quinquennal

2020

Organisation de la toute première conférence internationale au Canada sur la sécurité et la géopolitique indo-pacifiques à Vancouver

Adaptation à la pandémie de COVID-19 : passage aux événements virtuels et à la recherche connexe

Première mission commerciale exclusivement féminine virtuelle (en Corée du Sud)

2021

Mai – Lancement du Réseau international des femmes canadiennes (CanWIN)

Septembre – Jeff Nankivell succède à Stewart Beck comme président-chef de la direction

Mai – Conférence de clôture de la première phase du Partenariat commercial Canada-APEC (2 jours ; virtuel)

2022

Mars – Début de la phase II du Partenariat APEC-Canada pour l'expansion des entreprises

Avril – Réunion du Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC à Vancouver

Avril – Lancement de la Coalition nationale de Canadiens et Canadiennes contre le racisme anti-asiatique, avec un premier forum à Toronto soutenu par la FAPC

Mai – [Publication de l'évaluation par Affaires mondiales Canada \(2015-2020\) de la FAPC](#), recommandant un examen du lien entre AMC et la FAPC

Lancement du programme Jeunes professionnels

Octobre – Lancement des Bourses de recherche John H. McArthur

Novembre – Lancement de la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique (SIP) ; le gouvernement du Canada annonce son appui à l'établissement d'un bureau de la FAPC et de nouveaux programmes en Asie dans le cadre de la SIP

2023

Février – Première conférence Canada-en-Asie à Singapour

Juillet – Relance du programme des bourses de reportage après la pandémie

Novembre – Nomination de Vina Nadjibulla au poste de vice-présidente à la recherche et à la stratégie

Refonte des programmes et de la recherche en fonction des nouvelles priorités et régions ciblées

Lancement de la deuxième phase de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat

Octobre – Le nombre de pages vues mensuelles du site web dépasse pour la première fois 25 000

2024

Janvier – Nomination de Laurel West au poste de vice-présidente aux opérations et aux partenariats

Juillet – Lancement de l'Initiative pour l'Indo-Pacifique de la FAPC, financée par Affaires mondiales Canada

Installation d'une présence au Québec avec la nomination d'un gestionnaire de programme à temps plein à Montréal

Premier Sommet mondial CanWIN à Toronto

Lancement de la série de balados Conversations Asie-Pacifique

Mars – Le nombre total d'abonnés sur les réseaux sociaux de la FAPC dépasse les 25 000

2025

Fin de la Convention de financement conditionnelle régissant le fonds de dotation octroyé par le gouvernement du Canada en 2005 ; la subvention initiale et ses revenus restent gérés par la FAPC

Expansion des programmes de l'Initiative pour l'Indo-Pacifique ; établissement du bureau régional pour l'Asie de la FAPC à Singapour

Avril – Réunion du Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC à Toronto

Lancement d'un programme annuel d'adhésion destiné aux soutiens financiers réguliers de la Fondation

Avril – Le nombre de pages vues mensuelles du site web dépasse pour la première fois 50 000

RÉSUMÉ DE SYNTHÈSE

Entre 2020 et 2025, la Fondation Asie Pacifique du Canada (FAP Canada) a navigué dans une période de changements sans précédent aux niveaux mondial et régional, mettant en œuvre une série d'ajustements stratégiques qui ont considérablement renforcé notre pertinence, notre portée et notre impact. Guidée durant les premières années par un plan stratégique quinquennal (2019-2024), la Fondation a réorienté ses programmes principaux et a accru la visibilité de son expertise auprès des parties prenantes canadiennes et indo-pacifiques.

En 2021, le conseil d'administration a adopté une nouvelle vision avec la nomination de Jeff Nankivell au poste de président et chef de la direction. L'expérience de M. Nankivell comme consul général du Canada à Hong Kong et Macao, chef de mission adjoint à l'ambassade du Canada à Beijing, directeur général du développement Asie-Pacifique pour Affaires mondiales Canada, ainsi que directeur pour la Chine et l'Asie du Nord-Est à l'Agence canadienne de développement international, a doté la FAP Canada d'un leader dont

les expériences et les réseaux uniques correspondent parfaitement à notre mission et à notre mandat, comme le démontre ce rapport. Sous sa direction, la FAP Canada a attiré des talents exceptionnels possédant une expérience vaste, approfondie et pertinente, notamment avec les nominations de Vina Nadjibulla, vice-présidente Recherche et stratégie, en 2023, et de Laurel West, vice-présidente Opérations et partenariats, en 2024 (voir leurs profils à la section Haute direction, [page 35](#)).

Sous cette direction renouvelée, nous avons affiné notre orientation politique, approfondi notre engagement dans des sous-régions prioritaires, et bâti de nouvelles capacités opérationnelles afin de répondre à un mandat de plus en plus ambitieux. En 2023, nous avons également introduit un nouvel ensemble de priorités stratégiques à moyen terme. Le « renforcement de la notoriété », visant à assurer une place au Canada dans l'esprit des décideurs de la région indo-pacifique, est également devenu un objectif clé.

Priorités stratégiques 2023

CE QUE NOUS FERONS :

- Fournir aux intervenants canadiens de l'information, des analyses et de l'expertise pertinentes sur l'Asie, tout en positionnant la Fondation comme source reconnue, fiable et pertinente d'information, d'expertise et d'analyses, et en élargissant sa portée auprès des publics au Canada et en Asie.
- Soutenir les Canadiens dans la constitution et la participation à des réseaux.
- Mettre à profit les ressources de la FAP Canada afin de renforcer l'expertise et la recherche canadiennes

sur l'engagement avec l'Asie.

- Accroître la notoriété du Canada en Asie, particulièrement en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud.

COMMENT NOUS SOUTIENDRONS CES OBJECTIFS SUR LE PLAN OPÉRATIONNEL :

- Constituer des sources stables de revenus externes pour soutenir l'expansion de notre offre de services aux Canadiens.
- Attirer, dynamiser et retenir des employés et collaborateurs talentueux.

Au cours de cette période, le travail central de la Fondation a considérablement évolué :

- En réponse au besoin de disposer d'analyses ciblées, fondées sur des données probantes, afin d'éclairer directement la prise de décision et de faire le lien entre les priorités canadiennes et les réalités régionales, nos recherches se sont recentrées sur un impact politique accru, en ciblant trois sous-régions (Asie du Nord, Asie du Sud, et Asie du Sud-Est), dix pays/économies prioritaires¹, et des thèmes clés comme la diversification des échanges commerciaux, la sécurité, l'innovation, le climat et les enjeux émergents. Les résultats de recherche se sont diversifiés, rendus plus accessibles et orientés vers l'action.
- Face à l'importance grandissante de développer la compétence asiatique dans un plus grand éventail de groupes au Canada et de créer des espaces de dialogue de confiance sur les défis régionaux communs, nos programmes ont pris de l'ampleur et de l'ambition, avec le renouvellement de programmes éducatifs et jeunesse de longue date, ainsi que le lancement de dialogues stratégiques, tables rondes et collaborations de recherche.
- Pour répondre au besoin d'une facilitation plus approfondie de réseaux transfrontaliers et multisectoriels, visant à élever l'engagement canadien dans la région Indo-Pacifique, nos réseaux et événements sont devenus plus internationaux et multisectoriels. Cela se manifeste par exemple par la Conférence Canada-en-Asie (CCEA), la réunion de deux Conseil consultatif des chefs d'entreprise sur l'Asie (ABLAC) à Singapour, et le rôle élargi de la FAP dans le Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC (ABAC), le Conseil de coopération économique

EN CHIFFRES

(2020-2025, sauf indication contraire)

Chercheur·e·s appuyé·e·s : 50

Publications écrites : 488

Boursier·ère·s APFC (tous types) :

2020 : 19 | 2025 : 33

Visites annuelles du site web :

2020 : 232 600 | 2025 : 354 000

Abonnés sur les réseaux sociaux : 2020 :

17 900 | 2025 : 30 600

Participants aux programmes Jeunes

Professionnels : Canada : 61 | Asie* : 15

Missions commerciales exclusivement

féminines : Déléguées : 295 | Ententes

conclues : 33 M \$

Participation à la série de conférences

Canada en Asie : 2023 : 532 | 2025 : 738

Envergure annuelle des opérations : 2020 :

5,4 M \$ | 2025 : 9,6 M \$

* Le programme Indo-Pacifique a été lancé en 2025.

du Pacifique (PECC) et le Conseil de coopération pour la sécurité dans l'Asie-Pacifique (CSCAP). Nos initiatives phares ont évolué vers des écosystèmes durables, notamment avec l'expansion des missions commerciales féminines en Réseau international canadien des femmes d'affaires (CanWIN).

¹ Australie, Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Japon, les Philippines, la Corée du Sud, Taïwan et le Vietnam (présentés en ordre alphabétique)

Pendant cette période, la Stratégie du pour l'Indo-Pacifique du gouvernement du Canada a placé la région au cœur de la politique étrangère nationale. La FAP Canada a été reconnue comme un partenaire clé de mise en œuvre, lançant Initiative pour l'Indo-Pacifique en 2024, soutenue par un financement quinquennal renouvelé et accru du gouvernement canadien pour étendre la recherche, les réseaux et les programmes, tant en Asie qu'au Canada. La création du Bureau régional pour l'Asie à Singapour, également rendue possible par ce financement, marque un changement majeur dans notre modèle opérationnel, passant d'un engagement sporadique basé au Canada à une présence régionale intégrée et continue tout au long de l'année.

INITIATIVE POUR L'INDO-PACIFIQUE (IIP) DE LA FAPC

En juillet 2024, la Fondation Asie Pacifique du Canada (FAPC) a lancé son Initiative pour l'Indo-Pacifique (IIP) — un nouveau programme en Asie et au Canada, accompagné d'une présence régionale à Singapour, financé par une subvention quinquennale de 22,4 millions de dollars et une contribution de 2,07 millions de dollars d'Affaires mondiales Canada, dans le cadre de la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique. Les objectifs de l'IIP sont de promouvoir la publication d'ouvrages savants et grand public sur des sujets prioritaires, de renforcer l'engagement et les opportunités de réseautage, de générer une notoriété accrue du Canada en Asie, et d'accroître la compréhension des Canadiens des points de vue et idées issus de voix diverses en Asie, en plus de l'ouverture d'un nouveau centre de rassemblement à Singapour.

- Programme des chercheurs invités de la région Indo-Pacifique
- Bourses de recherche conjointes Canada-Asie

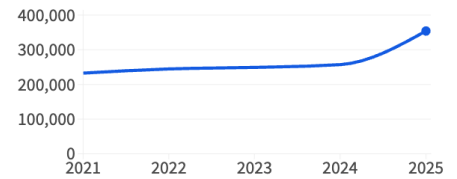
- Chaires du Canada dans la région Indo-Pacifique
- Réseaux de recherche collaboratifs Canada- Inde et Canada-Chine
- Tables rondes régionales et dialogues stratégiques
- Jeunes leaders indo-pacifiques
- Bourses de recherche indo-pacifique
- Recherche sur les réseaux Canada-Asie
- Bourses de reportage indo-pacifique et Programme de formation des journalistes Canada-Asie
- Conférence Canada-en-Asie (établie en 2023, financement intégré à la subvention IIP)

Les opérations et programmes centraux des activités continues de la FAPC au Canada sont principalement financés par les revenus d'un fonds de dotation du gouvernement du Canada, ainsi que par des sources de financement externes publiques et privées.

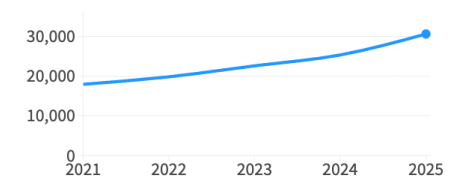
Voici quelques-unes des principales réalisations de 2020 à 2025 :

- Davantage de Canadiens bénéficient des renseignements et des analyses de la FAP Canada. **Nos activités d'information et de mobilisation du public ont atteint de nouveaux sommets.** La FAP Canada offre une nouvelle gamme de produits tels que des documents écrits, des balados et des vidéos, ce qui nous a permis d'accroître notre visibilité dans les médias de 124 % (de 112 à 251 mentions médiatiques au cours des trois dernières années seulement) ainsi que d'élargir le nombre de visiteurs sur notre site Web (+52 %) et le nombre d'abonnés à nos comptes de réseaux sociaux (+71 %) de façon considérable au cours de la période couverte par le présent rapport.
- **Un élargissement considérable des activités en personne organisées par la FAP Canada** au pays, avec la tenue d'événements d'un océan à l'autre. En plus d'avoir augmenté la fréquence des événements à Vancouver, notre port d'attache, et de les avoir rendus plus accessibles grâce à la diffusion en continu, nous avons également organisé des tables rondes à des emplacements inhabituels pour la FAP Canada, comme St. John's et Whitehorse. Par ailleurs, un nouveau financement de l'initiative indo-pacifique (IIP) a permis d'accroître considérablement le nombre d'événements de la FAP Canada accueillant des visiteurs de l'Asie dans de grands centres comme Toronto, Montréal et Ottawa.
- Une forte augmentation de la **production de contenu destiné aux francophones**, avec l'**établissement d'un poste de gestionnaire de programme à temps plein à Montréal pour la recherche, les communications et le réseautage.** Grâce à l'amélioration de la présentation de nos produits et programmes dans les deux langues officielles, le nombre d'utilisateurs de nos pages Web et autres produits en français a connu une croissance importante. En mars 2025, le nombre de visiteurs de nos pages en français avait atteint 19 200, soit une augmentation de 586 % par rapport à 2022.
- **L'établissement de la Conférence Canada-en-Asie (CCEA) comme événement annuel phare à Singapour**, qui permet de réunir des acteurs clés de partout en Asie et au Canada. Jusqu'à présent, avec un soutien financier de 37 partenaires des secteurs public et privé, nos trois événements annuels de la Conférence Canada-en-Asie (CCEA) ont attiré plus de 1 400 participants, dont les deux tiers provenaient de l'Asie du Sud-Est, de l'Asie du Sud, de l'Asie du Nord et de l'Océanie et le tiers, du

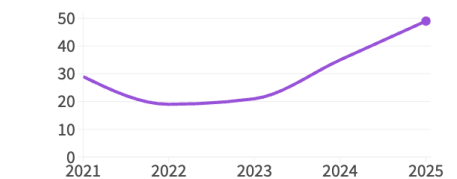
Visites du site web



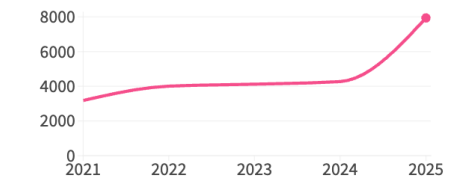
Abonnés sur les réseaux sociaux



Événements



Abonnés à Observatoire Asie



Visionnages de vidéos



Téléchargements de balados

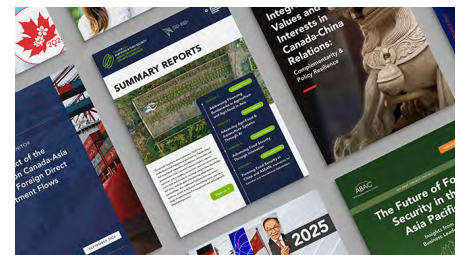


Canada. Ces initiatives s'inscrivent dans une nouvelle phase d'activité en Asie pour la FAP Canada, avec des tables rondes et des dialogues qui sont maintenant organisés partout en Asie auprès de différents partenaires et groupes de parties prenantes.

Tout cela représente près du double de la portée des programmes de la FAP Canada, le tout réalisé en conservant un effectif stable.

(consultez la section Mises à jour organisationnelles pour obtenir de plus amples renseignements).

Le présent rapport décrit la justification stratégique, l'évolution et les résultats de nos activités de 2020 à 2025, en situant les mises à jour opérationnelles et les faits saillants des programmes dans le contexte plus général du mandat de la Fondation. Il illustre la façon dont nous avons adapté notre travail aux conditions géopolitiques et économiques changeantes, notamment la pandémie de COVID-19, le lancement de la stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique et le rôle de plus en plus central de l'Asie dans les efforts de diversification du Canada sur les plans de l'économie, de la sécurité et des relations géopolitiques. Le rapport explique également de quelle façon nos travaux de recherche, nos programmes, nos réseaux et nos efforts de mobilisation du public ont été réorientés afin de renforcer leur pertinence sur le plan stratégique, d'accroître leur incidence intersectorielle et d'élargir leur portée, tant au Canada qu'en Asie.



Il convient de souligner que la FAP Canada a dû faire face à des défis externes au cours de cette période, à l'instar de nombreuses organisations au pays. Il y eut notamment la pandémie de COVID-19, qui a forcé le report de bon nombre d'activités comme le Congrès du Conseil consultatif des chefs d'entreprise sur l'Asie et a freiné l'élan de ce groupe, et les relations tendues entre le Canada et la Chine, le Canada et l'Inde ainsi que le Canada et les États-Unis à différents moments entre 2020 et 2025. Ces défis ont eu des répercussions sur notre travail. Par exemple, l'intensification des tensions entre le Canada et l'Inde en octobre 2024 a exigé le report de certaines de nos activités avec des partenaires en Inde, jusqu'en février 2025.

Alors que la FAP Canada s'engage dans un nouveau cycle de planification stratégique, nous misons sur ces réalisations afin de renforcer la pertinence de nos travaux sur le plan stratégique, d'élargir nos réseaux et d'accroître la visibilité et la crédibilité du Canada dans la région indo-pacifique. Les travaux à venir continueront de s'arrimer aux intérêts nationaux du Canada, de tenir compte des contextes géopolitique et économique en constante évolution, et de veiller à ce que les Canadiens disposent des connaissances, des capacités et des relations nécessaires pour s'épanouir dans un monde de plus en plus centré sur l'Asie. Nous entrons dans cette phase en étant conscients que notre mandat est plus important que jamais, dans un contexte marqué par des politiques commerciales changeantes, une incertitude géopolitique persistante et des dynamiques de pouvoir en constante mutation à l'échelle mondiale.

MANDAT, MISSION ET CONTEXTE STRATÉGIQUE

La Fondation Asie Pacifique du Canada, créée par une loi du Parlement en 1984, a pour mandat de renforcer les liens et la compréhension mutuelle entre le Canada et l'Asie par la recherche, l'éducation, le développement de réseaux et le dialogue.



Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada (Loi FAPC) de 1984

3) La Fondation a pour mission de resserrer les liens entre les peuples du Canada et de la région Asie-Pacifique, d'établir des rapprochements entre leurs institutions et d'encourager le renforcement des capacités des personnes et entités qui partagent un intérêt pour la région Asie-Pacifique et l'établissement de réseaux entre elles, grâce aux actions suivantes :

- a) sensibilisation réciproque aux langues, aux cultures, à l'histoire, aux religions, aux philosophies, aux modes de vie et aux aspirations du Canada et de la région Asie-Pacifique, ainsi qu'à leurs effets sur chacune des sociétés en cause;
- a.1) encouragement au dialogue sur les questions de politique étrangère propres au Canada et à la région Asie-Pacifique et sensibilisation à l'égard de celles-ci;
- b) appui à la coopération en matière de développement entre organisations, institutions et associations du Canada et de la région Asie-Pacifique;
- c) encouragement à la collaboration entre organisations, institutions et associations des secteurs public et privé du Canada et de la région Asie-Pacifique;
- d) incitation au rapprochement économique et commercial du Canada et de la région Asie-Pacifique;
- e) encouragement, au Canada et dans la région Asie-Pacifique, à des études de haut niveau et à l'acquisition de connaissances spécialisées en matière économique, culturelle, sociale ou autre les intéressant réciproquement;
- f) collecte d'informations et d'idées sur le Canada et la région Asie-Pacifique et leur diffusion au Canada et dans cette région.



NOTRE VISION :

Être reconnu partout au Canada et à l'international comme le leader dans le développement d'idées concrètes pour les entreprises, les gouvernements et toutes les institutions, afin d'aider les Canadiens à saisir les vastes opportunités qui se présentent en Asie.

NOTRE MISSION :

Être le catalyseur de l'engagement du Canada envers l'Asie et le pont entre l'Asie et le Canada.

NOS VALEURS :

- **IMPARTIALITÉ POLITIQUE** : Nous protégeons notre rôle de médiateur impartial et offrons une source indépendante, objective et non partisane d'information et de conseils.
- **INTÉGRITÉ** : Nous menons notre travail avec rigueur, responsabilité et transparence.
- **FONDÉ SUR DES DONNÉES PROBANTES** : Nous exigeons que nos recherches et analyses soient fondées sur des données fiables et conformes aux normes académiques et industrielles internationales. Nous sommes convaincus que des décisions éclairées doivent reposer sur des faits.
- **INCLUSION** : Nous nous engageons à promouvoir la diversité au sein de notre équipe et à défendre les intérêts des groupes marginalisés, tant au Canada qu'en Asie, par le biais de la sensibilisation et du plaidoyer.
- **PARTENARIATS POUR LE BIEN COMMUN** : Nous sommes convaincus que pour relever les défis mondiaux, les partenariats entre les gouvernements, les entreprises et la société civile sont des outils indispensables et puissants.

NOS PARTIES PRENANTES

Les quatre principales catégories de parties prenantes de la FAPC sont les gouvernements canadiens, les entreprises, le milieu universitaire et le grand public.

Gouvernement et secteur public

La FAPC produit des recherches et analyses pertinentes pour les politiques publiques, offrant de l'information et soutenant la prise de décisions fondées sur des données probantes à tous les niveaux de gouvernement. Auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux canadiens, la Fondation joue un rôle de ressource fiable, non partisane, fournissant des analyses opportunes sur les évolutions en Asie, peu importe l'appartenance politique. Nos travaux éclairent la diversification commerciale, la politique étrangère, l'innovation et les stratégies de sécurité du Canada, tout en contribuant à des initiatives comme la Stratégie pour l'Indo-pacifique, l'engagement au sein de l'APEC, ainsi que le leadership dans le cadre de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

En Asie, la FAPC collabore avec des ministères gouvernementaux, des agences de développement, des organismes de commerce et d'investissement, ainsi que des représentants diplomatiques pour renforcer la compréhension mutuelle et les relations institutionnelles. Jouant le rôle de pont entre les gouvernements canadiens et asiatiques, ainsi qu'entre les gouvernements et les autres secteurs, la Fondation facilite la promotion d'intérêts communs et favorise des liens diplomatiques, économiques et humains durables.

Secteur privé et soutien au secteur privé

La FAPC soutient les entreprises canadiennes en développant une veille stratégique et une expertise sur l'Asie qui guident et orientent leur engagement, opérant en amont des services de promotion commerciale et de soutien à l'exportation offerts par des partenaires comme le Service des délégués commerciaux et Exportation et développement Canada. Avec l'arrivée de nouveaux financements pour soutenir davantage d'activités en Asie via l'Initiative pour l'Indo-Pacifique, le rôle de la FAPC dans l'engagement des entreprises favorise également la compétence du Canada auprès des acteurs asiatiques — assurant que les décideurs et entreprises en Asie comprennent mieux l'environnement politique, les forces innovatrices et les valeurs canadiennes.

Par le pilier de recherche Commerce avec l'Asie, la Fondation fournit au secteur privé des analyses pertinentes et actuelles sur les dynamiques démographiques, économiques et sectorielles de l'Asie. Ces connaissances soutiennent les décisions à long terme et l'identification des opportunités, notamment dans les marchés émergents et à forte croissance. Les événements et programmes destinés au secteur privé offrent aux entreprises canadiennes de toutes tailles un accès privilégié aux réseaux pan-asiatiques, aux renseignements sur le terrain et à des rencontres multisectorielles axées sur les négociations concrètes, les flux d'investissement et la collaboration en recherche.

Les entreprises constituent à la fois un public cible essentiel pour la FAPC et un soutien financier important à son mandat de renforcer les liens économiques Canada-Asie.

Communauté de recherche et société civile

Le lien entre la FAPC et le milieu universitaire est fondamental pour la réputation de la Fondation comme principal centre de recherche canadien sur l'Asie. Nos chercheurs, employés et boursiers comptent parmi les spécialistes les plus accomplis du Canada sur les questions économiques, politiques, sécuritaires, environnementales, technologiques et démographiques liées à l'Asie. Ils contribuent régulièrement au débat académique national et régional en produisant des recherches pertinentes, rigoureuses et accessibles aux décideurs et au grand public.

Le rôle de courtier des connaissances de la Fondation s'étend à la création de partenariats solides avec des universités, des groupes de réflexion et des instituts de recherche au Canada et en Asie. Grâce à des relations établies de longue date et à de nouvelles initiatives, comme les multiples volets de programmation sous l'Initiative pour l'Indo-Pacifique, nous renforçons notre capacité à soutenir des projets de recherche collaboratifs, des bourses et des liens institutionnels entre les communautés académiques canadiennes et asiatiques.

Ces engagements favorisent l'intégration des perspectives et priorités asiatiques dans le discours public et politique canadien, tout en aidant les partenaires universitaires et de la société civile asiatiques à mieux comprendre les valeurs et le paysage politique du Canada, renforçant ainsi la confiance et la compréhension mutuelle à long terme. Par nos événements publics, séries de conférences et produits de

connaissance accessibles, la Fondation fait le pont entre la recherche académique, la pertinence politique et la sensibilisation citoyenne, consolidant la compréhension Canada-Asie dans tous les secteurs.

Grand public canadien

Conformément à son mandat, la FAPC s'engage fermement à servir le public canadien par des recherches accessibles, pertinentes pour les politiques, et par la mobilisation citoyenne. La Fondation réalise annuellement des sondages d'opinion nationale pour suivre l'évolution des attitudes des Canadiens à l'égard de l'Asie, et publie des analyses opportunes, dont son infolettre hebdomadaire, Observatoire Asie, pour informer et renforcer la compréhension publique des relations Canada-Asie. Nous organisons des événements, conférences et séries de conférences qui rapprochent des experts de l'Asie et divers publics canadiens, comblant les lacunes de connaissances et favorisant un dialogue éclairé.

Une part importante de cet engagement citoyen passe aussi par une présence dans les médias conventionnels, comme les journaux télévisés, les émissions radiophoniques nationales et locales, ainsi que les médias à large diffusion tels que les journaux. Depuis la fin de 2023, la portée médiatique nationale et internationale de la FAPC a atteint de nouveaux sommets, renforçant significativement son rôle de référence pour les journalistes et producteurs lors de bris d'actualité liés à l'Asie.

Un mandat central de la Fondation est de préparer la prochaine génération de Canadiens à évoluer et à diriger dans un monde de plus en plus tourné vers l'Asie. Par des initiatives telles que le Programme d'accompagnement des jeunes professionnels, le développement de programmes scolaires, ainsi que

les stages coopératifs et les opportunités d'études à l'international, dont le programme d'échange jeunesse Canada-Japon (« Kakehashi »), nous aidons les jeunes Canadiens à approfondir leur compréhension de la complexité, des opportunités et des défis en Asie. Ces

efforts visent à développer la compétence asiatique à long terme à travers la société canadienne et à renforcer la sensibilisation publique aux intérêts du Canada dans la région indo-pacifique.

Au sein de toutes ces catégories de parties prenantes, la FAPC est guidée par son mandat global : permettre aux Canadiens de s'engager de manière plus stratégique et efficace avec l'Asie. Au cœur du travail de la Fondation se trouve un engagement au service de l'intérêt public en tant que ressource nationale et plateforme pour construire savoir, capacité et connectivité. Chaque programme, publication et partenariat s'enracine dans l'objectif de faire avancer les intérêts du Canada dans la région, tout en renforçant sa résilience intérieure et sa capacité d'influence mondiale. Cette claire orientation définit les activités et les partenariats de la Fondation, et sert de référence principale pour évaluer son impact et sa valeur à long terme pour le Canada.

CONTEXTE STRATÉGIQUE

L'engagement du Canada auprès de l'Asie est devenu un impératif stratégique en cette période d'incertitude géopolitique croissante et de réorganisation des rapports de force mondiaux. En plus d'avoir les grandes économies qui connaissent la croissance la plus rapide au monde et des pôles d'innovation majeurs, la région est également le théâtre d'une intensification de la concurrence stratégique, de perturbations économiques et de réalignements diplomatiques. Qu'il s'agisse de la mer de Chine méridionale, du détroit de Taïwan, des cadres de sécurité régionale ou des normes du commerce mondial, l'Asie façonne désormais les conditions dans lesquelles le monde, y compris le Canada, doit fonctionner.

Les politiques commerciales protectionnistes et transactionnelles des États-Unis accentuent la pression exercée sur des pays comme le Canada, qui doivent diversifier leurs partenariats économiques et autres au-delà de l'Amérique du Nord. Ce besoin pressant de diversification est aussi ressenti par les partenaires actuels et potentiels du Canada en Asie. L'imposition de droits de douane, les contrôles à l'exportation et la fragmentation des chaînes d'approvisionnement, surtout dans des secteurs stratégiques comme l'énergie propre, les semi-conducteurs, l'intelligence artificielle et les minéraux critiques, ont amplifié le besoin de bâtir des relations commerciales et d'investissement plus résilientes et diversifiées, ainsi que de comprendre les nuances de ces secteurs. Parallèlement, l'approche diplomatique affirmée de la Chine et l'émergence de nouvelles coalitions régionales, telles que le Quad et l'AUKUS, redessinent les dynamiques en matière de sécurité en Asie, ce qui exige des réponses politiques éclairées et une navigation plus prudente de la part du Canada.

Dans ce contexte, le Canada s'est engagé, dans le cadre de sa stratégie pour l'Indo-Pacifique (SIP) lancée en

novembre 2022, à assurer une présence plus proactive, vaste et soutenue dans la région, fondée sur nos intérêts nationaux, nos valeurs inclusives et une vision stratégique à long terme. La SIP désigne la région indo-pacifique comme le centre de gravité stratégique et économique du monde et souligne la nécessité d'une réponse qui inclut l'ensemble de la société et qui va au-delà des leviers diplomatiques et commerciaux pour intégrer également l'expertise des milieux d'affaires, universitaires, de la société civile et du public en général. La FAP Canada est particulièrement bien placée pour appuyer cette approche, car elle peut combler des lacunes importantes en matière de connaissances, favoriser le dialogue entre les secteurs et fournir des analyses rigoureuses et fondées sur des données probantes au sujet des courants politiques, économiques et sociaux de la région.

Dans un monde transformé par de nouveaux alignements commerciaux, une compétition technologique accrue, des conditions climatiques volatiles et des alliances pour la sécurité changeantes, la FAP Canada joue un rôle essentiel pour doter les institutions et les dirigeants canadiens des outils nécessaires pour s'engager de façon confiante et constructive dans la région indo-pacifique, tout en aidant les acteurs clés de l'Asie à mieux comprendre et à saisir les occasions de partenariats mutuellement bénéfiques avec les Canadiens. Que ce soit par des plateformes de dialogue, des recherches et analyses stratégiques concrètes, ou encore des investissements dans la relève, la Fondation demeure un pilier central de l'engagement du Canada auprès de l'Asie. Nous sommes le plus efficaces lorsque nous apportons de la clarté, de la connectivité et des capacités dans cette région en évolution rapide.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

RECHERCHE

À la fin de la période de 5 ans du présent rapport, au moment même où cette région est plus importante que jamais pour le Canada, les activités de recherche de la Fondation nous ont permis de nous positionner comme une source de renseignements et d'analyses indispensables et opportuns sur la région indo-pacifique. À la suite du lancement de la SIP du gouvernement du Canada et face à l'érosion accélérée de l'ordre mondial, nous avons procédé à plusieurs ajustements internes et élargi nos partenariats externes afin de renforcer notre capacité à anticiper les enjeux, les défis et les occasions qui se présentent aux parties prenantes canadiennes, et à y répondre.

Du début de 2020 à la fin de 2022, une grande partie de nos travaux de recherche a porté sur les répercussions immédiates de la pandémie de COVID-19. Nous avons notamment travaillé sur un projet de plusieurs étapes financé par l'Agence de la santé publique du Canada qui effectuait le suivi des interventions en matière de santé publique dans le contexte de la pandémie dans l'ensemble des régions, et avons nous tiré des leçons de ces interventions pour le Canada. La FAP Canada a également exploré les effets secondaires et tertiaires de la pandémie dans la région indo-pacifique (par exemple, en ce qui concerne l'endettement, l'inflation, l'adoption de technologies et les perturbations des chaînes d'approvisionnement).

Durant cette période, la FAP Canada a aussi lancé le Suivi de la durabilité Canada-Asie (CASD), un outil d'analyse contextuelle destiné aux entreprises et aux gouvernements canadiens. S'il est vrai que ce projet a offert certaines retombées, comme la création d'équipes régionales, la production de contenus de recherche par sous-région, et la conception de modules Web transférables fondés sur du code, dont la carte interactive « *L'Asie à l'honneur* » qui figure désormais à la page d'accueil de notre site Web, le potentiel de revenus externes provenant des utilisateurs s'est avéré plus limité que ce que les études de marché initiales anticipaient. Une évaluation interne menée à la fin de 2023 a conclu que les nouvelles orientations de la politique étrangère du Canada et l'évolution des outils d'information ne correspondaient plus à la raison d'être du CASD. Nous avons donc mis fin à ce projet pilote.



Par la suite, nous avons procédé à plusieurs ajustements afin d'harmoniser notre approche de recherche et nos capacités avec les nouvelles priorités du Canada dans la région indo-pacifique, notamment :

Renforcement de nos capacités en matière d'Asie du Sud et du Sud-Est

Comme bon nombre de parties prenantes canadiennes connaissent encore peu l'Asie du Sud et du Sud-est, qui sont essentielles à la réussite d'un virage indo-pacifique et à la diversification commerciale du Canada, la FAP Canada a renforcé ses capacités et sa production de contenu liées à ces deux régions. Nous avons également centré davantage nos intérêts de recherche sur l'Asie du Nord-Est, en suivant de près le rapport entre la politique intérieure et les orientations de politique étrangère au Japon, en Corée du Sud et à Taïwan.

Défense, sécurité et autres enjeux émergents

La FAPC a élargi ses travaux de recherche afin de porter une attention particulière aux questions de défense et de sécurité, ainsi qu'à des enjeux émergents tels que la sécurité dans l'Arctique, la politique spatiale et l'intelligence artificielle (incluant les technologies critiques connexes, les infrastructures critiques et la souveraineté numérique).

Ces efforts comprennent un dialogue plus soutenu et régulier avec le ministère de la Défense nationale du Canada et les Forces armées canadiennes. En 2024 et 2025, nous avons organisé des discussions publiques avec de hauts dirigeants de ces organisations (dont le ministre de la Défense nationale), invité leurs experts à participer à nos balados, et produit des analyses écrites sur les tendances en matière de capacités de défense et les possibilités d'approvisionnement dans la région indo-pacifique.

La Fondation a également contribué à la recherche et à la tenue de dialogues sur des questions délicates qui ont fait leur chemin dans le discours public au Canada, comme l'ingérence étrangère et la répression transnationale par certains acteurs asiatiques ainsi que la façon dont le Canada peut réinitialiser ses relations diplomatiques avec l'Inde.

Diversification des partenariats

Au cours de la période couverte par le présent rapport, la FAP Canada a mis un nouvel accent sur le développement de liens avec des experts et des décideurs en Europe, aux États-Unis et en Amérique latine. Bon nombre des enjeux auxquels le Canada est confronté dans ses relations avec la région indo-pacifique s'inscrivent dans des dynamiques mondiales plus larges. Ainsi, la Fondation collabore de plus en plus avec des experts européens et des diplomates européens en poste au Canada pour organiser des événements qui produisent des connaissances, notamment sur l'Arctique, la sécurité des infrastructures sous-marines et les liens croissants entre la région indo-pacifique et la région euro-atlantique pour les questions de sécurité. Nous avons également invité des experts établis aux États-Unis et en Amérique latine à des événements publics et à des séances d'information privées afin de tirer parti de leur connaissance des enjeux abordés dans les débats stratégiques à Washington et dans d'autres capitales du monde pour éclairer notre compréhension du contexte plus général dans la région indo-pacifique.

Communications en français et mobilisation des francophones

Ces dernières années, nous avons considérablement accru nos activités de mobilisation auprès des francophones. En 2024, nous avons nommé un gestionnaire de programme francophone au Québec. Ce gestionnaire et le personnel de base de notre équipe de recherche et de développement des affaires ont permis

d'accroître considérablement nos échanges avec le gouvernement provincial et les entreprises de la région. Nous avons établi des partenariats avec des parties prenantes du milieu universitaire et de la société civile et fait appel aux médias francophones, notamment dans le cadre de notre nouvelle initiative indo-pacifique. En 2025, nous avons lancé une série de balados en français intitulée « Conversations québécoises ». Ces efforts ont permis un rayonnement accru au Canada. En effet, le nombre de visiteurs francophones sur nos pages Web en français a considérablement augmenté (une croissance de 586 % au cours des trois dernières années).

Nouvelles publications de recherche

La série [Perspectives](#) lancée par la Fondation en 2023 offre aux lecteurs des analyses courtes et concises pour les aider à mettre en contexte les événements qui se déroulent dans la région indo-pacifique et à comprendre les répercussions que ces événements pourraient avoir au Canada. Les [articles explicatifs](#), quant à eux, offrent des renseignements contextuels soigneusement préparés sur des questions de longue date liées aux relations entre l'Asie et la Chine. La Fondation rend également ses analyses accessibles sous différents formats multimédias, notamment des balados, des émissions Web, des rediffusions d'événements et la diffusion d'événements en direct.

Recherche sur le commerce avec l'Asie

La FAP Canada continue de compiler et d'analyser des données sur les tendances en matière d'investissement entre le Canada et l'Asie, notamment aux niveaux sectoriel et infranational, par l'intermédiaire de son projet [Investment Monitor](#). Nos chercheurs dans le domaine du [commerce avec l'Asie](#) se sont penchés sur les accords commerciaux conclus entre la région et le Canada et sur d'autres questions importantes liées à la capacité du Canada d'approfondir ses partenariats économiques. Ils ont produit, entre

RESPECTER NOTRE MANDAT :

« 3 (f) Collecte d'informations et d'idées sur le Canada et la région Asie-Pacifique et leur diffusion au Canada et dans cette région. »

– LOI SUR LA FONDATION ASIE-PACIFIQUE DU CANADA (1984)

Reconnaissant que différents publics consomment l'information de multiples façons, la Fondation a élargi ses canaux de diffusion pour inclure des analyses en format court, des balados et des vidéos, afin d'engager à la fois les décideurs, les chefs d'entreprise, les éducateurs et le grand public. Cette évolution a permis à la Fondation d'élargir les façons dont elle respecte son mandat légal de collecter et de diffuser des renseignements relatifs au Canada et à l'Asie, amplifiant ainsi la portée de ses travaux.

Par exemple, la FAPC a produit plus de 60 épisodes de balados appartenant à diverses séries entre 2020 et 2025, mettant en vedette des voix de premier plan du Canada et de l'Indo-Pacifique sur des enjeux allant du commerce à la technologie, en passant par les changements climatiques. Les vidéos explicatives et les enregistrements d'événements ont régulièrement attiré un large public en ligne, tandis que des publications courtes et réactives ont accru la visibilité lors des nouveaux débats de politiques publiques. **Parallèlement, les audiences globales de la Fondation en ligne et sur les réseaux sociaux ont bondi, passant de 233 000 visiteurs de site web en 2020-21 à 354 000 en 2024-25, une hausse de 52 %, et de 18 000 à 31 000 abonnés sur les réseaux sociaux, soit une augmentation de 71 %.**

autres, des rapports sur les possibilités de commerce de produits agricoles et agroalimentaires, des analyses sur les enjeux économiques internes en Inde et sur les relations économiques entre le Canada et l'Inde en période de tensions diplomatiques, des travaux de recherche sur les stratégies « Chine + 1 » des pays de la région, et un éventail de publications sur le PTPGP. Plus particulièrement, pour célébrer la présidence de la Commission du PTPGP par le Canada en 2024, nous avons lancé le [Portail du PTPGP](#), un répertoire public offrant de l'information, des mises à jour, des documents de base ainsi qu'une sélection d'analyses et d'articles d'opinion.

Sondages

Au cours de la période du présent rapport, la Fondation a mené trois sondages dans le cadre de sa série régulière de sondages d'opinion nationaux.

En partenariat avec des firmes de sondage réputées, nous avons pu former un échantillon représentatif de la population canadienne et recueillir des données auprès de ces personnes pour évaluer l'opinion publique à l'égard de différents domaines politiques liés aux cinq objectifs stratégiques de la SIP. Plus récemment, à la fin de l'année 2024, nous avons établi un partenariat avec l'Institut Angus Reid pour évaluer l'opinion publique sur la relation du Canada avec l'Inde. Les résultats de ces sondages ont fourni une base de données probantes essentielles pour les parties prenantes des gouvernements, des entreprises, du milieu universitaire et des médias afin que ces dernières prennent leurs décisions non seulement en fonction des analyses stratégiques, mais aussi des perceptions et des priorités de la population canadienne.

Nous avons également mené des sondages dans la région : l'un à Taïwan sur les perceptions à l'égard de la politique étrangère et des enjeux de sécurité nationale, et un autre auprès de dirigeants d'entreprises et d'experts en politiques dans six grands pays de la région indo-pacifique sur le commerce avec le Canada et au Canada. À la suite de ce dernier sondage, notre équipe a mené deux études approfondies sur les possibilités d'accroître l'engagement commercial du Canada auprès de l'Indonésie et de Singapour. Les résultats de ces travaux, indiquant notamment que les dirigeants d'entreprises de la région considèrent favorablement les partenariats avec des Canadiens, mais n'ont pas les connaissances et les contacts nécessaires pour les concrétiser, ont nourri les réflexions stratégiques canadiennes et éclairé les initiatives de la FAP Canada telles que la CCEA et l'établissement de notre bureau régional à Singapour.



Chercheurs universitaires

Au Canada, la FAP a stratégiquement élargi son réseau d'attachés de recherche supérieurs, de membres émérites et de chercheurs titulaires d'une bourse John H. McArthur afin d'accroître la portée et la profondeur

de son expertise. Ces nominations permettent de réunir les meilleurs chercheurs et praticiens qui ont une connaissance approfondie des pays et des sous-régions, ainsi qu'une expertise technique et stratégique dans des domaines tels que les technologies émergentes, l'espace, les minéraux critiques et le commerce numérique. Ce bassin diversifié d'experts permet à la Fondation de tirer parti de connaissances de classe mondiale à l'appui de ses programmes, d'offrir de nouvelles bourses d'études sur l'Asie et de faire entendre davantage les perspectives canadiennes dans les débats internationaux. Le programme de bourses de recherche John H. McArthur, en particulier, appuie les travaux de recherche rigoureux et pertinents de nouveaux chercheurs, ce qui consolide la réputation de la FAP Canada en tant que facilitatrice de leadership éclairé. Toutes ces bourses renforcent le mandat de la Fondation visant à promouvoir les bourses et la compréhension de l'Asie au Canada ainsi qu'à faire rayonner l'expertise canadienne dans la région.

L'IIP a offert de nouvelles occasions d'élargir notre réseau de boursiers dans la région indo-pacifique. Le nouveau programme de chercheurs invités de la région indo-pacifique fait venir trois experts de haut niveau au Canada chaque année qui rencontrent un large éventail de parties prenantes des gouvernements, des entreprises, du milieu universitaire, des médias et du public. En mars 2025, nous avons accueilli au Canada notre premier chercheur invité, C. Raja Mohan, *Ph. D.*, l'un des plus grands experts de la politique étrangère indienne au monde. Sa visite d'une semaine a donné lieu à près d'une douzaine d'activités à Ottawa, à Toronto et à Montréal, auprès d'experts, d'étudiants, de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des médias canadiens et du public.

Au début de 2025, la Fondation a également terminé la sélection de la première cohorte de chercheurs universitaires de la région indo-pacifique. Cette cohorte compte huit chercheurs provenant de sept pays ou économies de la région, qui, dès 2025, produiront du

RESPECTER NOTRE MANDAT :

« 3 (e) Encouragement, au Canada et dans la région Asie-Pacifique, à des études de haut niveau et à l'acquisition de connaissances spécialisées en matière économique, culturelle, sociale ou autre les intéressant réciproquement. »

– LOI SUR LA FONDATION ASIE-PACIFIQUE DU CANADA (1984)

L'expansion de notre réseau de boursiers au fil des ans forme désormais un réseau mondial de voix influentes en politiques publiques, affaires et milieu universitaire, qui promeut la recherche et l'expertise sur l'Asie par différents canaux tels que les publications de la FAPC, des éditoriaux, des articles médiatiques et des événements publics partout dans le monde. À ce jour, plus de 30 experts actifs sont affiliés aux programmes de bourses de la FAPC. Grâce à cet écosystème en croissance, la FAPC s'est affirmée comme un pôle d'expertise, favorisant les échanges et produisant des travaux qui alimentent directement la prise de décision tant canadienne que régionale.

contenu de recherche (par exemple, des analyses écrites et des balados) afin d'éclairer les parties prenantes canadiennes sur une grande variété d'enjeux pertinents pour la SIP.

Autres initiatives de recherche menées dans le cadre de l'IIP de la FAP Canada

Après la signature des accords de financement pour l'IIP en juillet 2024, la FAP Canada a rapidement lancé de nouveaux programmes qui ajoutent une forte dimension régionale à nos travaux de recherche, notamment des efforts pour renouer des liens avec l'Inde. En septembre 2024, la Fondation a annoncé la création de l'initiative de recherche Inde-Canada (IRIC), un partenariat établi à New Delhi entre la Fondation et le Council for Strategic and Defense Research (CSDR). En complément à cette initiative, le réseau de recherche collaborative Canada-Inde a été mis sur pied, en partenariat avec le CSDR et l'Ananta Centre, un autre groupe de réflexion très respecté de New Delhi. Ensemble, ces programmes produisent de précieux renseignements pour les

gouvernements du Canada et de l'Inde. Parmi les premières réalisations, mentionnons une évaluation stratégique des relations bilatérales et la nomination d'un ancien Haut-commissaire de l'Inde au Canada à la présidence de l'IRIC.

À l'automne 2024, la Fondation a également nommé les deux premiers récipiendaires du programme de bourses de recherche conjointes Canada-Asie, qui soutient au moins deux équipes de recherche sur les politiques canadiennes afin qu'elles établissent des partenariats avec des homologues de la région pour produire des renseignements stratégiques fondés sur des données probantes liés à l'un des cinq objectifs stratégiques de la SIP. L'un des récipiendaires (de l'Université de Victoria) a collaboré avec la seule école de droit du Bhoutan sur un forum portant sur la durabilité, tandis que l'autre récipiendaire (de l'Université de Montréal) a organisé une série de forums au Canada et avec des partenaires en Asie du Sud-Est pour étudier des enjeux liés à la sécurité et aux liens entre les personnes.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

PROGRAMMATION

Au cours des cinq dernières années, la FAP Canada est devenue plus stratégique et proactive dans sa façon de concevoir et mettre en œuvre ses programmes. Fidèle à son mandat d'approfondir la compréhension qu'ont les Canadiens de l'Asie et de renforcer l'engagement du Canada dans la région, la Fondation a élaboré un ensemble de programmes qui répondent à la fois aux priorités nationales et aux demandes des parties prenantes. Les dialogues sur la politique étrangère sont devenus un axe central et la FAP Canada prend de plus en plus l'initiative d'organiser et d'influencer des discussions de haut niveau partout au Canada et dans la région indo-pacifique, afin de faire entendre des voix canadiennes dans les conversations régionales importantes.

Des initiatives en éducation, qui ont commencé avec le projet Asia Pacific Curriculum pour les écoles canadiennes, ont été élargies afin d'offrir de la formation sur les compétences relatives à l'Asie au secteur privé et des ressources pour lutter contre le racisme anti-asiatique, ce qui a permis d'accroître l'incidence de la Fondation auprès de différents publics.

Parallèlement, la promotion du leadership éclairé a été mise de l'avant par l'établissement de programmes de bourses de recherche et de réseaux d'experts, qui ont permis d'élargir la diffusion des connaissances et de renforcer la capacité de la Fondation à créer des liens avec un bassin diversifié de chercheurs canadiens et asiatiques.

Enfin, les programmes d'échanges culturels et de développement international de la FAP Canada continuent de renforcer les liens entre les personnes.

En 2025, les programmes liés à la recherche ont connu une expansion majeure grâce à la conception, au développement et à la mise en œuvre de nouveaux programmes dans le cadre de l'initiative indo-pacifique, qui soutiennent les objectifs énoncés pour nos programmes.

Tables rondes et dialogues

Depuis longtemps, l'organisation de tables rondes et de dialogues est une constante de notre travail, surtout à notre siège social de Vancouver. Au cours de la période couverte par le présent rapport, nous avons continué de tenir des événements axés sur les connaissances et les politiques partout au pays. Au fil du temps, nous sommes devenus plus proactifs et stratégiques



dans nos engagements. Nous avons invité des experts pour maintenir un calendrier régulier d'événements dirigés par la FAP Canada et avons mis en valeur nos travaux de recherche et notre personnel dans plus d'événements de partenaires et d'autres plateformes.

Parmi les nouveaux programmes financés dans le cadre de l'IIP, il y a une série de dialogues politiques régionaux semi-officiels² et parallèles³. Au début de l'année 2025, la Fondation avait déjà dirigé ou organisé conjointement ces dialogues avec les Philippines, la Corée du Sud, Taiwan et, plus particulièrement avec l'Inde, regroupant près de 100 participants au total. Ces dialogues ont donné lieu à des recommandations concrètes sur des enjeux d'intérêt mutuel entre le Canada et chacun de ses partenaires de dialogue, notamment en ce qui concerne la coopération économique et en matière de sécurité, les chaînes d'approvisionnement et la gouvernance numérique. Ils ont également permis de jeter les bases pour approfondir ces discussions dans l'avenir. La Fondation a également entamé des discussions pour tenir des dialogues semi-officiels et parallèles avec des homologues en Malaisie et en Indonésie.

Renforcement des capacités

La Fondation a poursuivi ses efforts pour trouver des façons d'encourager l'émergence de la prochaine génération de leaders d'opinion sur l'Asie. En 2022, notre Conseil des jeunes, qui offrait des programmes principalement aux étudiants de premier cycle à Vancouver et à Toronto, a été remplacé par le programme des jeunes professionnels destiné aux professionnels âgés de 22 à 30 ans. Le programme annuel révisé offre du soutien à 20 Canadiens

² Acteurs gouvernementaux et non officiels.

³ Acteurs non officiels tels que des universitaires, des organisations non gouvernementales et d'autres leaders de la société civile.

RESPECTER NOTRE MANDAT :

« 3 (a.1) Encouragement au dialogue sur les questions de politique étrangère propres au Canada et à la région Asie-Pacifique et sensibilisation à l'égard de celles-ci. »

– LOI SUR LA FONDATION ASIE-PACIFIQUE DU CANADA (1984)

Au cours des cinq dernières années, la FAPC a renforcé le rôle du Canada dans les discussions sur la politique étrangère en Asie-Pacifique en organisant des dialogues de haut niveau réunissant décideurs, experts et parties prenantes pour des échanges francs et prospectifs. Ces plateformes permettent aux Canadiens engagés d'écouter, d'apprendre et de contribuer à des solutions face aux enjeux de politique étrangère associés au Canada et à la région indo-pacifique.

Par exemple, récemment, la FAPC a joué un rôle clé en facilitant un dialogue de type 2 réunissant universitaires, chefs d'entreprise et experts politiques canadiens et indiens, soutenu par l'engagement des chercheurs indiens et le renforcement des partenariats non gouvernementaux entre l'Inde et le Canada. Cela a permis de maintenir les liens interpersonnels en période de contraintes dans les relations gouvernementales officielles. En offrant une plateforme neutre et de confiance, la FAPC a assuré que des conversations essentielles sur des enjeux communs comme le commerce, la technologie et la sécurité puissent avancer. Ces échanges favorisent la continuité des relations bilatérales et préparent le terrain pour un renouveau des relations officielles lorsque le contexte politique le permettra.

hautement talentueux et engagés envers l'Asie qui proviennent de partout au pays et de l'étranger. Pendant neuf mois, les participants échangent virtuellement entre eux et avec des experts ainsi que le personnel de la Fondation, dans le but d'approfondir leur connaissance des enjeux régionaux et thématiques, et de renforcer leurs compétences en communication pour devenir de véritables défenseurs d'un engagement canadien soutenu dans la région indo-pacifique, aujourd'hui et à l'avenir. Le programme se conclut par un symposium de deux jours en personne au siège social de la Fondation à Vancouver. Grâce au réseau des anciens du programme, la Fondation entretient désormais des liens avec une communauté grandissante de futurs leaders évoluant au sein des gouvernements fédéral et provinciaux, de gouvernements asiatiques (par exemple, des ambassades et des consulats), d'éminentes organisations internationales, d'ONG, d'universités, d'entreprises du secteur privé et d'agences de développement international.

En s'appuyant sur les résultats positifs et les leçons tirées du Programme des jeunes professionnels, la Fondation a lancé le Programme des jeunes leaders de l'Indo-Pacifique, une cohorte de 15 chercheurs et praticiens en début ou milieu de carrière provenant de huit pays ou économies de la région. Les membres de la cohorte de jeunes leaders de 2025, sélectionnés à partir d'un bassin de plus de 900 candidats, ont démontré d'excellentes aptitudes dans leurs postes au sein de gouvernements, de services à l'étranger, d'organisations régionales (p. ex. l'ANASE), des médias et de groupes de réflexion et d'universités de renom. Six d'entre eux ont assisté au dialogue parallèle entre le Canada et Taïwan à Taipei, en février 2025. Ce fut leur première immersion dans la politique étrangère et la réflexion stratégique canadiennes. Ensuite, toute la cohorte a participé à un voyage d'une semaine pour se familiariser avec le Canada en juin 2025.

La FAP Canada a également relancé son programme de bourses pour journalistes, après une interruption causée par la pandémie de COVID-19. En s'appuyant sur l'expérience et les leçons tirées de ce programme offert depuis de nombreuses années, la Fondation a ensuite lancé le Programme de bourses de reportage destinées aux professionnels des médias de la région indo-pacifique dans le cadre de l'IIP.

Éducation

Les travaux de la FAP Canada en éducation s'appuient sur le projet Asia Pacific Curriculum, qui était financé par le gouvernement de la Colombie-Britannique et a fourni des ressources d'enseignement pour les élèves de la maternelle à la 12^e année, notamment des plans de cours et du contenu multimédia pour aider les élèves à mieux comprendre les sociétés de l'Asie et leurs liens avec le Canada. Depuis son lancement, la plateforme du projet a été consultée par des milliers d'enseignants et d'élèves au pays, ce qui a permis d'intégrer du contenu sur l'Asie dans les salles de classe canadiennes. Le financement a pris fin en 2020.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, l'équipe responsable de l'éducation s'est appuyée sur le succès de cette initiative pour répondre à la demande de divers secteurs et groupes qui souhaitaient obtenir des ressources renforçant les compétences sur l'Asie.

En 2022, nous avons d'abord conçu et lancé un projet pilote de cours en ligne sur la culture des affaires dans différents pays asiatiques (Chine, Indonésie et Corée du Sud) pour les jeunes professionnels du secteur des technologies de l'environnement. Le projet pilote était cofinancé par la Supergrappe des technologies numériques du Canada et trois entreprises canadiennes. Ce cours comprenait des modules d'apprentissage selon un rythme personnel ainsi que des séances d'apprentissage synchrones fondées sur des mises en situation et des échanges avec trois formateurs hautement qualifiés (un pour chaque marché asiatique).

Ensuite, pendant la pandémie de COVID-19, la Fondation a consulté de jeunes adultes qui affirment être originaires de l'Asie de l'Est pour mieux comprendre leurs expériences du racisme. Les participants se sont montrés en faveur d'une meilleure éducation sur les expériences des personnes originaires de l'Asie et les contributions qu'elles ont apportées au Canada. Ces résultats ont été intégrés dans un rapport de recherche publié en 2021 et ont servi de base à une demande de financement fructueuse auprès du ministère du Patrimoine canadien pour produire des lignes directrices pédagogiques sur l'enseignement de l'histoire des Canadiens d'origine asiatique et pour créer une bande dessinée romanesque sur une militante pour les droits civiques nippono-canadienne. Cette bande dessinée a été publiée en mars 2025.

La FAP Canada a également soutenu le lancement de la coalition nationale des Canadiens et Canadiennes contre le racisme anti-asiatique, notamment en tant que partenaire clé pour l'événement inaugural du Mois du patrimoine asiatique organisé par la coalition en avril 2022. Cet événement a rassemblé des défenseurs de la communauté, des leaders culturels et des décideurs politiques pour mieux faire connaître ce problème et promouvoir le dialogue sur le racisme anti-asiatique au Canada.

Échanges culturels

Au cours des cinq dernières années, sous la direction de la FAP Canada, le projet Kakehashi, un programme d'échange pour les jeunes financé par le ministère des Affaires étrangères du Japon, est passé de simple programme d'échange étudiant bilatéral à une plateforme plus stratégique pour cultiver les relations entre les personnes du Canada et du Japon. Depuis sa création en 2014, le programme a offert aux participants canadiens et japonais des expériences d'apprentissage immersives : accueil dans une famille, rencontres avec des dirigeants gouvernementaux et d'entreprise, et

RESPECTER NOTRE MANDAT :

« 3(a) Sensibilisation réciproque aux langues, aux cultures, à l'histoire, aux religions, aux philosophies, aux modes de vie et aux aspirations du Canada et de la région Asie-Pacifique, ainsi qu'à leurs effets sur chacune des sociétés en cause »

– LOI SUR LA FONDATION ASIE-PACIFIQUE DU CANADA (1984)

La FAPC a favorisé une meilleure connaissance mutuelle des cultures et des histoires parmi plusieurs groupes de parties prenantes, mettant un accent particulier sur la jeunesse. Éduquer la prochaine génération de Canadiens constitue un volet essentiel de notre mandat, alors qu'ils évoluent dans un monde de plus en plus centré sur l'Asie. Nos modules éducatifs et nos programmes d'échanges culturels offrent aux jeunes Canadiens une littératie culturelle et une compréhension interculturelle, élargissant leur connaissance des cultures et des histoires asiatiques tout en mettant en lumière les contributions des Canadiens d'origine asiatique. En intégrant la compétence sur l'Asie dans l'éducation, la formation professionnelle, l'expérience de travail et le dialogue public, la FAPC renforce la conscience mutuelle entre les sociétés.

visites de lieux culturels et de haute technologie. Bien que la pandémie de COVID-19 ait empêché les échanges en personne pour les cohortes de 2020 et 2021, entre 2022 et 2024, 249 étudiants et jeunes adultes ont pu participer au programme. Au cours des cinq dernières années, la FAP Canada a également investi dans le réseau des anciens du projet Kakehashi, en offrant aux anciens participants des occasions de maintenir le contact entre eux et de participer à d'autres événements Canada-Japon de la Fondation. L'initiative comprend le balado Conversations Kakehashi, des événements pour les anciens organisés par la FAP Canada et nos partenaires, ainsi que des occasions de mentorat.

Projet APEC-Canada pour l'expansion du partenariat des entreprises

Parmi les programmes actuels de la Fondation, le Projet APEC-Canada pour l'expansion du partenariat des entreprises, un programme de développement international financé par le gouvernement du Canada, a terminé sa première phase en 2021. Il s'agit d'un réseau de recherche, de formation et de mentorat qui offre des pratiques exemplaires, des outils, des idées, des connaissances et des liens importants afin de renforcer les capacités des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ainsi que des décideurs politiques pour promouvoir une croissance inclusive qui tient



compte des questions de genre dans la région de l'APEC. La première phase du projet était axée sur l'Indonésie, le Pérou, les Philippines et le Vietnam. Elle a produit une variété de résultats, notamment des sondages, des rapports, des ateliers et un programme de mentorat.

En 2022, la FAP Canada et Affaires mondiales Canada ont donné le feu vert à une deuxième phase, qui est en cours. La deuxième comprend des activités de renforcement de capacités pour les MPME en Malaisie et en Thaïlande, ainsi que des activités de leadership en matière de politiques aux Philippines et au Vietnam. L'équipe du projet a assisté aux réunions de l'APEC, a présenté des exposés, a consulté des parties prenantes locales pour s'assurer que les activités sont bien adaptées au contexte de la région, et a collaboré avec des partenaires de mise en œuvre locaux pour concevoir et préparer les activités du projet.

RESPECTER NOTRE MANDAT :**« 3(b) Appui à la coopération en matière de développement entre organisations, institutions et associations du Canada et de la région Asie-Pacifique. »**

– LOI SUR LA FONDATION ASIE-PACIFIQUE DU CANADA (1984)

Le Partenariat commercial Canada-APEC de la FAPC a introduit de nouvelles voix et perspectives dans le travail de la Fondation, consolidant des partenariats durables allant au-delà du simple programme. Les volets de mentorat et de leadership politique ont non seulement soutenu les femmes et les MPME, mais ont aussi assuré l'intégration de l'expertise canadienne dans les dialogues régionaux de développement.

Au-delà de cette initiative phare, la coopération au développement est devenue un axe transversal

des programmes de la Fondation. Entre 2020 et 2025, nous avons mené des projets financés par le Mécanisme canadien de commerce et d'investissement pour le développement et le Mécanisme de déploiement d'experts pour le commerce et le développement, facilitant la connexion de l'expertise canadienne avec les praticiens en Asie dans des domaines comme la politique commerciale agroalimentaire et la mise en œuvre du PTPGP. Lors de la Conférence Canada-en-Asie (CCEA), la FAPC a également collaboré à deux reprises avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) pour démontrer l'impact des recherches et développements financés par le Canada à travers la région.

Ensemble, ces efforts rapprochent l'expertise canadienne des défis de développement asiatiques, garantissant que le soutien canadien soit visible, tangible et adapté aux besoins régionaux.

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

RÉSEAUX ET ÉVÉNEMENTS

Au cours de la période de 2020 à 2025, la FAP Canada a considérablement élargi et fait évoluer ses réseaux, en plus d'organiser des activités pour renforcer son rôle de plateforme centrale d'engagement transnational. Des défis entourant la tenue d'événements virtuels au début de la période jusqu'au lancement d'initiatives bien ancrées dans la région, la Fondation a fait un changement de cap stratégique pour passer d'engagements principalement à partir du Canada à des événements tournés vers l'Asie qui réunissent plusieurs secteurs.

Cette évolution a été motivée par la reconnaissance que la promotion des intérêts du Canada en Asie exige des relations de confiance, des plateformes visibles de collaboration et un dialogue soutenu entre les parties prenantes du milieu des affaires, des gouvernements, du milieu universitaire et de la société civile. Dans cette optique, la FAP Canada est allée plus loin que les traditionnelles conférences pour élaborer et organiser des rassemblements ciblés pouvant avoir une grande incidence, comme la [Conférence Canada-en-Asie](#) et les [missions commerciales féminines](#), qui visent à catalyser des résultats concrets au moyen d'interactions intersectorielles soigneusement organisées. En parallèle, le renforcement de partenariats avec des forums de la région, l'accueil d'événements stratégiques et l'élargissement des collaborations institutionnelles ont permis à la FAP Canada d'accroître l'influence canadienne dans différentes régions géographiques et différents domaines politiques.

Tout au long de cette période, la FAP Canada a surveillé de près le milieu des événements et des réseaux Canada-Asie, qui demeure particulièrement concurrentiel, surtout dans le domaine des affaires. Consciente de cette réalité, nous avons continuellement évalué notre valeur ajoutée par rapport aux autres acteurs de l'écosystème. Trois éléments distinctifs ont orienté notre positionnement stratégique. En premier lieu, la FAP Canada se spécialise dans la mobilisation intersectorielle pour réunir à grande échelle des parties prenantes des secteurs privé, public et de la recherche dans l'objectif d'examiner les liens entre leurs travaux respectifs, ce que peu d'autres organisations font de manière soutenue ou intégrée. En second lieu, pour le secteur privé, la FAP Canada mène délibérément ses activités « en amont » de partenaires axés sur les services tels que le Service des délégués commerciaux, les chambres de commerce et les conseils d'entreprise.



Elle se concentre sur le contexte stratégique, politique et de renseignements dans lequel des occasions d'affaires peuvent émerger et des partenariats peuvent se développer. Ce positionnement délibéré a fait en sorte que les efforts de rassemblement de la FAP Canada soient complémentaires, et non redondants, dans l'ensemble de l'écosystème de collaboration Canada-Asie. En troisième lieu, la FAP Canada apporte ses propres travaux de recherche, analyses stratégiques et réseaux Canada-Asie à ses rassemblements, une contribution unique et puissante.

Ces efforts de réseautage appuient directement le mandat de la Fondation en favorisant une meilleure compréhension mutuelle, en encourageant le dialogue politique, en renforçant la collaboration institutionnelle et en resserrant les liens commerciaux, culturels et universitaires entre le Canada et l'Asie. Par ces activités, la FAP Canada ne se contente pas d'atteindre ses objectifs législatifs, mais fait aussi entendre la voix du Canada et lui donne une plus grande visibilité dans un contexte mondial complexe et concurrentiel.

Série de conférences Canada-en-Asie

Dans le cadre de la vision globale de la FAP Canada visant à accroître son incidence par l'élargissement de ses activités et de ses réseaux en Asie, elle a lancé la Conférence Canada-en-Asie (CCEA) en 2023 avec Universités Canada. Cet événement annuel à Singapour s'est rapidement imposé comme la principale plateforme de rencontre des leaders du Canada et de la région indo-pacifique. La première conférence en février 2023 a réuni plus de 530 délégués autour de sept domaines prioritaires, dont l'agroalimentaire, les changements climatiques, le commerce, la santé et l'enseignement supérieur. De ces participants, 55 % provenaient de l'Asie et 45 %, du Canada.

En poursuivant sur cette lancée, la CCEA 2024 a ajouté deux conférences axées sur des secteurs de plus petite taille et portant sur l'agroalimentaire et les solutions

climatiques. Ces conférences ont réuni 460 participants de plus de 35 villes de la région indo-pacifique. La CCEA 2025 a consolidé cette conférence comme un événement phare de l'engagement Canada-Asie, avec 738 participants et plus d'une douzaine d'événements parallèles organisés par des partenaires qui ont permis d'accroître les occasions de réseautage, de partage de connaissances et de conclusion de marchés.

RESPECTER NOTRE MANDAT :

« 3(c) encouragement à la collaboration entre organisations, institutions et associations des secteurs public et privé du Canada et de la région Asie-Pacifique. »

– LOI SUR LA FONDATION ASIE-PACIFIQUE DU CANADA (1984)

La valeur de la CCEA réside dans sa capacité à rassembler des personnes issues du milieu des affaires, du gouvernement et de la recherche dans un forum multisectoriel unique — ni une foire commerciale, ni un symposium universitaire, mais bien un véritable carrefour où les politiques rencontrent les pratiques. La conférence a été qualifiée de catalyseur pour accélérer la création de partenariats qui, autrement, auraient pris des années à se concrétiser. Elle a facilité des ententes commerciales, renforcé les liens bilatéraux et rehaussé la visibilité du Canada comme partenaire crédible et axé sur les solutions dans l'Indo-Pacifique. La CCEA s'impose désormais comme une pierre angulaire de la présence canadienne dans la région et positionne la Fondation comme une force rassembleuse, à l'intersection des affaires, de la diplomatie et de l'innovation.

CCEA2023	CCEA2024	CCEA2025
532 PARTICIPANT·E·S	460 PARTICIPANT·E·S	738 PARTICIPANT·E·S
55 % d'Asie (17 économies)	75 % d'Asie (19 économies)	68 % d'Asie (21 économies)
45 % du Canada	25 % du Canada	32 % du Canada
54 % du secteur privé	57 % du secteur privé	54 % du secteur privé
33 % du secteur de la recherche	23 % du secteur de la recherche	28 % du secteur de la recherche
13 % du secteur public	20 % du secteur public	18 % du secteur public

« La Conférence CCEA2023 de Singapour a été un véritable succès ! La conférence a réuni plusieurs personnes issues des milieux des affaires, du gouvernement et universitaire, tant du Canada que de l'Asie, afin d'apprendre les uns des autres. Nous vivons une période complexe : un commerce accru et des liens renforcés entre les peuples constituent les moyens les plus efficaces pour atténuer les grands risques géopolitiques auxquels notre monde est confronté. »

— PARTICIPANT À LA CCEA2023

« Nous avons trouvé la CCEA2025 très précieuse pour [notre organisation], qui nous a offert une plateforme pour réseauter avec un public canadien tout en approfondissant notre compréhension de l'écosystème régional, notamment

en nous engageant avec le secteur privé. La participation multisectorielle et diversifiée à la conférence — issue des milieux des affaires, de la diplomatie et de la recherche — a permis de mettre en valeur la proposition de valeur du Canada en Asie. »

— COMMANDITAIRE DE LA CCEA2025

« J'avais plusieurs raisons de participer à la CCEA2024 : rencontrer des partenaires potentiels en affaires, en recherche et en innovation, ainsi que pour mieux connaître les activités dans la région. J'ai connu un grand succès sur ces trois plans, avec des réunions de suivi déjà organisées, dont certaines en personne la semaine prochaine, avec des partenaires potentiels en affaires et en innovation en recherche. »

— PARTICIPANT À LA CCEA2024

Missions commerciales féminines et Réseau international des femmes canadiennes (CanWIN)

Au cours de cette période, la FAP Canada a considérablement élargi son approche pour soutenir les femmes dans le milieu des affaires international, passant de l'organisation de missions ponctuelles à la mise en place d'un écosystème robuste de participation tout au long de l'année. Grâce à ce travail, la FAP Canada est devenue un catalyseur canadien de premier plan pour le commerce inclusif, sans distinction de genre, entre le Canada et l'Asie.

Consciente de la nécessité d'adapter le soutien offert aux femmes entrepreneures canadiennes qui souhaitent accéder aux marchés de la région indo-pacifique, la FAP Canada a commencé par organiser des missions commerciales réservées aux femmes et propres aux secteurs, financées en grande partie par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat du Canada. Ces missions ont d'abord été offertes sous la forme de plateformes virtuelles à Taïwan, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Inde pendant la pandémie, puis elles sont devenues des initiatives en personne à grande incidence au Japon, en Corée du Sud, en Thaïlande, au Vietnam et à Taïwan. Au cours des cinq dernières années, elles ont permis de générer des centaines de liens entre des entreprises et de nombreuses ententes commerciales, tout en contribuant aux priorités en matière de commerce inclusif.

En 2021, la FAP Canada a poursuivi ses activités et a continué de produire des résultats dans ce domaine en lançant le [Réseau international des femmes canadiennes \(CanWIN\)](#), passant d'une approche fondée sur les missions à une approche fondée sur les réseaux. CanWIN offre désormais une plateforme durable pour le mentorat, le flux d'affaires et le soutien entre pairs au-delà des frontières.

RESPECTER NOTRE MANDAT :

« 3(d) incitation au rapprochement économique et commercial du Canada et de la région Asie-Pacifique. »

– LOI SUR LA FONDATION ASIE-PACIFIQUE DU CANADA (1984)

En tant qu'institution publique nationale, la Fondation a la responsabilité centrale de veiller à ce que tous les Canadiens aient accès aux opportunités qu'offre un engagement accru avec l'Asie. Cela exige des efforts proactifs pour rejoindre les communautés et les individus qui, traditionnellement, n'ont pas bénéficié du commerce avec l'Asie. Nos initiatives en soutien aux femmes entrepreneures illustrent concrètement cet objectif.

Depuis le début de la série :

- Neuf missions commerciales
- 295 déléguées canadiennes
- Plus de 1 000 rencontres d'affaires
- Plus de 6 000 participant-e-s
- 68 ententes commerciales évaluées à plus de 33 millions de dollars canadiens
- 269 membres du réseau CanWIN
- Trois grands forums investisseurs alignés avec la CCEA : Femmes dans le secteur du capital de risque (2023), Investir dans le développement durable (2024), le Forum Canada-Asie sur les investissements dans les technologies ProGen (2025)

Ce virage témoigne de la reconnaissance stratégique par la FAP Canada que l'inclusion dans les marchés mondiaux nécessite plus qu'un accès ponctuel. Il faut un écosystème de confiance qui renforce la capacité des femmes à prendre les devants en innovation, commerce et entrepreneuriat. Les événements de CanWIN, comme le Sommet mondial annuel, ainsi que les rassemblements en marge de la CCEA comme Women in Venture (2023), [Investir dans le développement durable](#) (2024) et le [Forum Canada-Asie sur les investissements dans les technologies ProGen](#) (2025), viennent renforcer cet écosystème actif à longueur d'année.

Conseil consultatif des chefs d'entreprise sur l'Asie (ABLAC)

Le renforcement des liens économiques entre le Canada et l'Asie demeure au cœur du mandat de la FAP Canada, et le [Conseil consultatif des chefs d'entreprise sur l'Asie \(ABLAC\)](#) joue un rôle de premier plan dans l'avancement de cet objectif. Composé de 50 hauts dirigeants d'entreprise, 25 du Canada et 25 de l'Asie, l'ABLAC offre une plateforme de haut niveau et digne de confiance pour discuter de stratégies économiques, de risques géopolitiques et d'occasions sectorielles.

Entre 2020 et 2025, dans le contexte d'instabilité mondiale croissante, ce dialogue s'est intensifié. Des réunions du Conseil ont été organisées en 2021, 2023, 2024 et 2025, et ont donné lieu à des recommandations concrètes pour les gouvernements et les entreprises. [En 2025](#), l'ABLAC a insisté sur la nécessité pour le Canada d'adopter une stratégie à long terme à l'égard de l'économie de l'innovation en Asie, de se montrer plus ambitieux pour attirer des investissements, de défendre le PTPGP, d'améliorer le partage d'information entre les acteurs canadiens dans la région et d'envoyer plus d'étudiants en Asie afin de tisser des liens pour l'avenir.

En juillet 2025, la FAP Canada a revu l'orientation stratégique de l'ABLAC afin d'en accroître la pertinence et l'incidence. Cette nouvelle vision positionne l'ABLAC à la fois comme un organe consultatif et comme un réseau durable et autosuffisant. Ses priorités portent désormais sur la diversification des échanges et des chaînes d'approvisionnement, les investissements transfrontaliers et la mise en valeur des forces sectorielles du Canada. Les recommandations seront désormais plus adaptées à des parties prenantes ciblées, telles que les gouvernements fédéral et provinciaux, les associations commerciales et les entreprises. Le Conseil prévoit également de mettre en place des sondages auprès des membres et des outils de suivi de l'incidence pour mieux évaluer la valeur des renseignements qu'il offre. L'ABLAC revoit actuellement sa composition afin de veiller à ce qu'elle conserve le niveau d'expérience et de diversité nécessaire pour éclairer l'engagement économique du Canada dans la région indo-pacifique.

Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC (ABAC) et Centre d'études de l'APEC

Au cours de la période de 2020 à 2025 couverte par le présent rapport, la FAP Canada a considérablement rehaussé son rôle de secrétariat de la [délégation canadienne au Conseil consultatif des entreprises de l'APEC \(ABAC\)](#), ainsi que son rôle en tant que Centre d'études de l'APEC désigné pour le Canada, en menant des travaux de recherche pour le réseau de l'ABAC sur des enjeux importants pour le Canada et pour les membres canadiens de l'ABAC, Jan De Silva et Joseph Fung. Ces efforts ont permis à la Fondation, et également au Canada, d'approfondir son engagement stratégique auprès des forums d'intégration économique de la région et d'offrir aux décideurs canadiens et de l'APEC des analyses ciblées et pertinentes.

Parmi les résultats notables, mentionnons le rapport *Towards a Cybersecure APEC* (2022), qui énonce une stratégie multisectorielle pour la coopération en matière de cybersécurité, et deux rapports de 2024, [Formalisation électronique : comment l'économie numérique peut dynamiser et autonomiser les économies de l'APEC](#) et [L'avenir de la sécurité alimentaire en APEC : perspectives de leaders d'affaires](#), qui offrent des recommandations concrètes à l'appui des priorités de l'APEC.

Au-delà de la recherche, la FAP Canada a contribué à positionner le Canada comme un leader d'opinion et une économie innovante en organisant deux réunions d'envergure pour ABAC Canada, qui n'avait jamais été aussi active. Ces rassemblements ont permis à des PDG, des présidents, des cadres supérieurs et des dirigeants de chambres de commerce de toute la région de l'APEC de se réunir à Vancouver en 2022 et à [Toronto en 2025](#). De nombreuses parties prenantes canadiennes ont souligné la valeur de la visite de ce réseau au Canada.

L'organisation de ces réunions au Canada a considérablement accru la visibilité et l'influence du pays dans l'architecture économique de l'Asie-Pacifique. En 2025, la FAP Canada et ses partenaires, notamment le gouvernement du Canada, ont utilisé stratégiquement la réunion de l'ABAC pour mettre en lumière les forces du Canada en matière de technologies profondes, de minéraux critiques et d'écosystèmes d'innovation. Ces réunions ont permis d'établir des relations stratégiques avec certains des acteurs économiques les plus influents de la région, ouvrant la voie à des partenariats dans des industries prioritaires.

Conseil de coopération économique du Pacifique (CCÉP)

La FAP Canada fait office de secrétariat du [Comité national du Canada pour la coopération économique dans le Pacifique \(CANCPEC\)](#), assurant ainsi la présence du Canada au sein de ce réseau de dialogue multilatéral. De nouveaux membres se sont ajoutés au CANCPEC au cours des dernières années, notamment Jonathan Fried (président), Vina Nadjibulla et Sharon Sun.

Sous la coordination de la FAP Canada, le CANCPEC a contribué à plusieurs initiatives de la région, notamment un projet conjoint avec le CCÉP d'Australie en 2024-2025 visant à mettre à jour le chapitre sur le commerce électronique du PTPGP. Ce projet générera des recommandations stratégiques sur les flux de données, la protection des consommateurs et la cybersécurité. Le Canada a également pris part à l'assemblée générale annuelle du CCÉP en 2024 à Lima, au Pérou, et en 2025, le CANCPEC a joint une initiative régionale menée par le Japon et la Corée du Sud sur les changements démographiques et les pénuries de main-d'œuvre. Ces travaux permettent aux Canadiens de continuer à participer de façon soutenue aux dialogues économiques de l'Asie-Pacifique et font valoir les perspectives canadiennes sur l'intégration régionale et les politiques numériques.

Conseil de coopération pour la sécurité dans l'Asie-Pacifique (CSCAP)

Au cours de la période couverte par le présent rapport, la FAP Canada est devenue le comité officiel des membres canadiens du Conseil de coopération pour la sécurité dans l'Asie-Pacifique (CSCAP), ce qui a

considérablement rehaussé le profil du Canada dans les dialogues sur la sécurité dans la région indo-pacifique. En sa qualité de forum de dialogue parallèle, le CSCAP réunit des chercheurs, des représentants et des experts, à titre personnel, pour aborder les enjeux en matière de politiques et de sécurité de la région. Grâce à la participation active de la FAP Canada aux groupes de travail et aux rôles de leadership qu'elle a assumés au sein du CSCAP, les perspectives canadiennes sur les risques et les tendances en matière de sécurité dans la région façonnent activement le discours politique en Asie-Pacifique. En 2025, la FAP Canada a dirigé la rédaction du *Regional Security Outlook* du CSCAP, ce qui a renforcé l'engagement du Canada.

Bureau régional pour l'Asie

Au cours de cette période, un élément marquant pour la Fondation fut le passage d'un engagement ponctuel en Asie à une présence bien ancrée dans la région, comme en témoigne l'ouverture du bureau régional de

l'Asie à Singapour en 2025. Ce bureau offre une base opérationnelle pour la tenue d'activités, la prestation de programmes et le renforcement des relations tout au long de l'année dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est et de la région indo-pacifique. Avec la nomination d'un directeur régional à Singapour au début de 2025, le bureau régional de l'Asie a commencé à organiser des tables rondes, des événements de réseautage et des rencontres bilatérales en partenariat avec les ambassades canadiennes et des institutions asiatiques.

Cette présence sur le terrain est un virage intentionnel. D'organisatrice d'événements à partir du Canada seulement, la FAP Canada est désormais une organisation de réseautage présente sur place dans la région indo-pacifique et capable de réagir en temps réel aux dynamiques dans la région. Ce positionnement lui permettra de renforcer de façon notable la visibilité et l'influence du Canada ainsi que sa capacité d'établir des relations de confiance durables avec les acteurs clés de la région indo-pacifique.

MISES À JOUR ORGANISATIONNELLES

Au début de la période de 2020 à 2025, la FAP Canada s'est appuyée sur un plan stratégique quinquennal (2019-2024), soit une feuille de route articulée en trois phases : *recentrer*, *renforcer* et *commercialiser*. La phase *recentrer* a permis de consolider et de réaligner les programmes de base de la Fondation afin de mieux tenir compte de l'évolution des priorités dans les relations Canada-Asie. Dans la phase *renforcer*, nous avons fait entendre davantage notre voix en revitalisant notre marque, en augmentant la visibilité de nos travaux et en renforçant notre incidence auprès de nos parties prenantes. Dans la dernière phase, *commercialiser*, nous avons misé sur les engagements externes, tout en nous assurant que les connaissances générées par la Fondation et les résultats produits étaient hautement pertinents, bien adaptés au public cible et communiqués de façon efficace aux parties prenantes du Canada et de l'étranger.



Au cours de la deuxième moitié de la période couverte par ce rapport, l'orientation stratégique de la FAP Canada a été actualisée sous une nouvelle direction, à la suite de la nomination d'un nouveau chef de la direction en 2021, d'une nouvelle vice-présidente Recherche et stratégie en 2023 et d'une nouvelle vice-présidente Opérations et partenariat en 2024.

Entre 2020 et 2025, la FAP Canada a connu une période de grande modernisation interne afin de soutenir l'expansion de sa portée dans la région et la mise en œuvre de programmes élargis. Le renouvellement de la gouvernance, l'optimisation des opérations, l'élaboration de nouvelles politiques et des investissements dans les infrastructures ont contribué à bâtir une organisation plus agile, plus professionnelle et mieux préparée à gérer des programmes transfrontaliers et à soutenir une croissance stratégique. Ces mises à jour sont détaillées dans les sections qui suivent.

Gouvernance

La Fondation Asie Pacifique du Canada est gouvernée par un conseil d'administration, selon la *Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada*. Conformément au paragraphe 9 (a) de la Loi, le président et jusqu'à 4 administrateurs sont nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre des Affaires étrangères et, conformément au paragraphe 9 (b), jusqu'à 18 administrateurs peuvent être nommés par le conseil. Aucune décision du conseil

ne peut être prise par une majorité d'administrateurs nommés par le gouvernement. Entre 2020 et 2025, la composition du conseil a évolué afin de mieux correspondre au mandat pancanadien de la Fondation et à ses thèmes prioritaires. Une liste des membres du conseil d'administration (de 2020 à 2025) est incluse en annexe.

En 2024, nous sommes passés à des réunions du conseil plus fréquentes, soit de deux à quatre par année, pour une meilleure harmonisation avec la planification stratégique et fiscale. Un plan de travail du conseil a été mis en place pour soutenir les activités régulières de gouvernance, de ressources humaines, de vérification et liées aux cycles d'investissement, ce qui favorise des échanges stratégiques plus approfondis entre le conseil et la direction. Les pratiques de gouvernance du conseil ont également été redéfinies au cours de cette période et une autoévaluation de l'efficacité du conseil a été réalisée à l'automne 2024.

Au cours de la période de 2020 à 2025, le portefeuille de placements du fonds de dotation de la FAP Canada était surveillé par le comité sur les investissements et le revenu du conseil, sous la direction des présidents de comité (et professionnels des placements), John Montalbano (de 2020 à 2022) et Maili Wong (de 2022 à 2025), avec le soutien des services-conseils d'Ellement Consulting. **Des détails sur la croissance du fonds, qui est passé de 65,7 millions en mars 2020 à 85,8 millions en mars 2025, se trouvent plus loin, à la section sur les finances.**

En 2025, il y eut une évolution majeure avec la mise à terme officielle de la convention conditionnelle de financement (CFC) de 2005 par Affaires mondiales Canada. Ainsi, depuis janvier 2025, le fonds de 50 millions \$ octroyés au départ et les investissements subséquents appartiennent sans condition à la FAP Canada, et ils ne sont assujettis qu'aux exigences de la Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada, qui régit

la gestion et l'utilisation de tous les fonds que la FAP Canada possède. Ce changement met fin à certaines exigences propres à la CFC, notamment des seuils de décaissement pour certaines activités et des obligations de déclaration qui allaient au-delà de ce que la *Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada* exige.

Parallèlement à la fin de la CFC, Affaires mondiales Canada et la FAP Canada ont signé un protocole d'entente non contraignant (ajouté en annexe ci-après) visant à orienter les consultations et l'engagement entre la FAP Canada et Affaires mondiales Canada (et d'autres ministères fédéraux). Ce protocole d'entente, proposé en réponse à une recommandation de l'évaluation de la CFC de FAP Canada pour la période de 2020 à 2025, a fait l'objet de discussions sur plusieurs années afin de régulariser les communications entre les deux parties.

Haute direction

Une transition majeure a eu lieu au sein de la direction en 2021, avec la nomination d'un nouveau président et chef de la direction, Jeff Nankivell. Fort d'une carrière de 33 ans en service à l'étranger, il a notamment été consul général à Hong Kong et Macao, et directeur général responsable de l'aide canadienne au développement en Asie.

Vers la fin de 2023, Vina Nadjibulla a rejoint la FAP Canada à titre de vice-présidente Recherche et stratégie. Elle dirige les activités de recherche, d'engagement politique, d'organisation d'événements, de programmes et de bourses de la Fondation, dont les nouveaux programmes dans le cadre de l'initiative indo-pacifique. De plus, elle est fréquemment invitée à commenter des questions géopolitiques concernant l'Inde et la Chine ainsi que des questions de politique étrangère canadienne. Ayant travaillé aux Nations Unies, elle apporte à la FAP Canada une expertise en matière de sécurité internationale, d'engagement politique et de planification stratégique.

Depuis janvier 2024, Laurel West assume le rôle de vice-présidente Opérations et partenariats, après avoir passé plus de 35 ans en Asie à The Economist Group, où elle dirigeait les équipes responsables de la recherche personnalisée et des événements dans la région, du Japon à l'Inde. À la FAP Canada, elle supervise les événements, les partenariats, les finances et les ressources humaines, ainsi que le lancement du bureau régional de l'Asie.

En plus de ces nominations, la structure de direction s'est élargie pour inclure de nouveaux directeurs (tous dans le cadre d'une promotion interne) pour la recherche, les programmes, les communications, les finances et les ressources humaines, de même qu'un nouveau directeur régional.

Ressources humaines et administration

Afin de soutenir l'acquisition de talents, le maintien en poste et le rendement, la FAP Canada a adopté une stratégie de rémunération globale fondée sur des

analyses comparatives du marché et mise en œuvre sous forme de feuille de route salariale pour assurer l'équité salariale à l'interne. Cette stratégie était également assortie d'une série de rajustements salariaux sur plusieurs années pour la majorité des postes afin d'atteindre les cibles fixées à la suite des analyses comparatives. Ces mesures ont été financées en partie par des gains d'efficacité opérationnelle, comme la réduction de 49 % des espaces de bureaux au siège social en 2021.

La FAP Canada a conservé un effectif stable au cours de la période couverte par le présent rapport, tout en augmentant considérablement les budgets pour son fonctionnement et ses programmes (voir le tableau ci-dessous). Parallèlement, la Fondation a progressivement rééquilibré sa structure de dotation, en augmentant la proportion de rôles principaux pour donner une plus grande stabilité à l'organisation et offrir des possibilités d'avancement de carrière claires aux employés ayant un rendement élevé.

EFFECTIF DE LA FAPC ET PORTÉE DES OPÉRATIONS ET PROGRAMMATIONS

	MARS 2021	MARS 2022	MARS 2023	MARS 2024	MARS 2025	JUILLET 2025
EMPLOYÉ·E·S À DURÉE INDÉTERMINÉE	27	24	23	28	30	29
EMPLOYÉ·E·S À DURÉE DÉTERMINÉE (CANADA)	12	12	10	9	7	6
EMPLOYÉ·E·S À DURÉE DÉTERMINÉE (SINGAPOUR)						4 (prévision)
EFFECTIF TOTAL	39	36	33	37	37	39
DÉPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE PROGRAMMATION	5 369 666 \$	5 521 799 \$	7 685 833 \$	7 548 607 \$	9 555 615 \$	13 238 279 \$ (prévision)

Plusieurs politiques clés ont été adoptées ou mises à jour au cours de cette période, notamment une politique de cybersécurité, un code de conduite, une politique de prévention de l'exploitation et des abus sexuels, ainsi qu'une mise à jour du manuel de l'employé. Une politique d'achat de crédits carbone a été mise en œuvre pour tous les déplacements du personnel, à partir de l'exercice financier 2024.

La Fondation est passée à un modèle de télétravail pendant la pandémie de COVID-9 et a lancé un modèle de travail hybride en juin 2022 selon lequel le personnel doit travailler au moins deux jours par semaine au bureau. La réduction des besoins en espace de travail nous a donné l'occasion de réduire la taille de nos bureaux au siège social de Vancouver, qui est déménagé du 675 West Hastings Street au 1066 West Hastings Street en août 2021. Cette réduction de 49 % de l'espace nous a permis de réaliser des économies de plus de 40 000 \$ par année en location d'espace. Le bail actuel du siège social se terminera en 2031 et les bureaux du 675 West Hastings Street sont sous-loués au prix coûtant jusqu'en 2027.

Le bail du bureau de 1 487 pieds carrés au 375 University Avenue à Toronto a été renouvelé en 2022 pour une période de 5 ans.

Finance

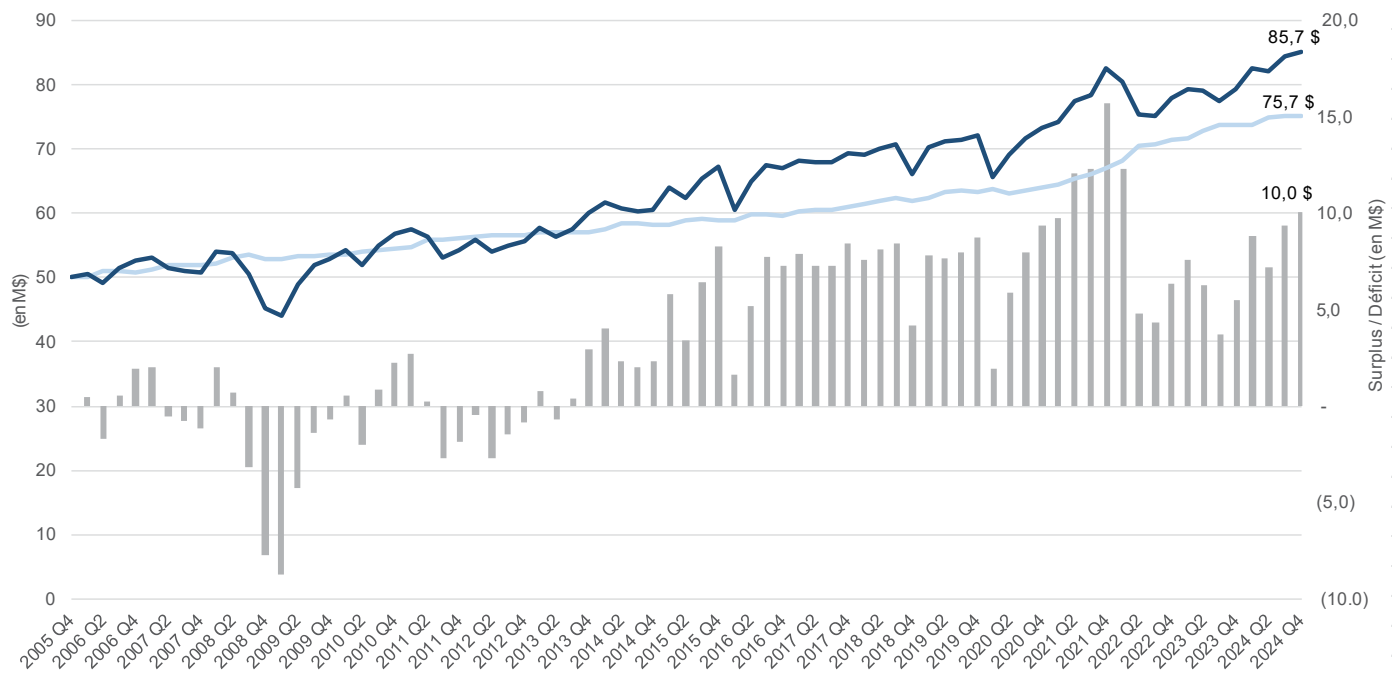
Les opérations financières ont connu une modernisation majeure à la FAPC au cours de ces cinq années, permettant la mise en place de fonctionnalités infonuagiques, l'intégration aux flux de travail des projets, ainsi qu'une meilleure préparation aux audits. Les processus budgétaires ont été révisés pour s'aligner sur des prévisions pluriannuelles et l'expansion

des programmes, notamment avec le lancement de l'IIP. Parmi les changements clés de politiques et de procédures figurent la mise à jour ou l'adoption d'une politique de signataires autorisés, la politique d'approvisionnement de la Fondation ainsi qu'une politique anti-corruption, anti-subornation et anti-fraude.

Pour soutenir une présence régionale élargie en 2024-2025, la FAPC a constitué une entité juridique distincte nommée Asia Pacific Foundation of Canada (Singapour) Limited, établi des comptes bancaires séparés pour gérer les fonds du programme IIP (accord de subvention et accord de contribution), et engagé RSM SG Assurance LLP comme vérificateurs externes et Hawksford Singapore Pte Ltd comme comptables pour l'entité singapourienne.

Les opérations principales de la Fondation continuent d'être principalement financées par les revenus du fonds de dotation de 50 millions de dollars établi en 2005 par le gouvernement du Canada. **Malgré la volatilité des marchés mondiaux, ce fonds a maintenu une solide performance, passant de 65,7 millions de dollars en mars 2020 à 85,8 millions de dollars en mars 2025.** Les rendements ont généralement atteint ou dépassé les objectifs de référence à long terme et, **sous la gouvernance du conseil d'administration, la valeur du fonds a été maintenue bien au-dessus de la valeur réelle ajustée de l'inflation des 50 millions initiaux** — un suivi trimestriel adopté en 2023 comme pratique de rapport régulière. Le conseil a aussi mis à jour des cadres fiduciaires essentiels, incluant la déclaration de politiques et de procédures d'investissement, intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pour appuyer des investissements prudents et ajustés au risque.

ÉVALUATION DE LA DOTATION (VALEUR RÉELLE VS MONTANT DOTÉ AJUSTÉ POUR L'INFLATION)



Performance à long terme du Fonds (bleu foncé) vs. valeur ajustée à l'inflation des 50 millions initiaux (bleu clair). Note : l'ajustement pour l'inflation est basé sur un décalage d'un mois.

Source : Ellement Consulting

Pour financer les opérations principales, les retraits annuels du fonds de dotation approuvés par le conseil d'administration durant cette période ont varié entre 3,5 millions de dollars en 2020-21, un sommet de 4,37 millions en 2023-24, puis une baisse à 4,3 millions en 2024-25, avec un retrait planifié de 4,2 millions pour 2025-26. Ces variations découlent des décisions du conseil d'accroître les investissements dans des initiatives précises, telles que le projet pilote CASD (2022-24), le renforcement des capacités opérationnelles pour gérer le financement externe quinquennal de 24,5 millions de dollars de l'IIP, ainsi que la création d'un poste à temps plein à Montréal en 2024. Ces mesures s'inscrivent dans un contexte de forte performance du portefeuille d'investissements et de succès de l'équipe de gestion à obtenir des financements externes pluriannuels pour les projets.

Collecte de fonds et développement des affaires

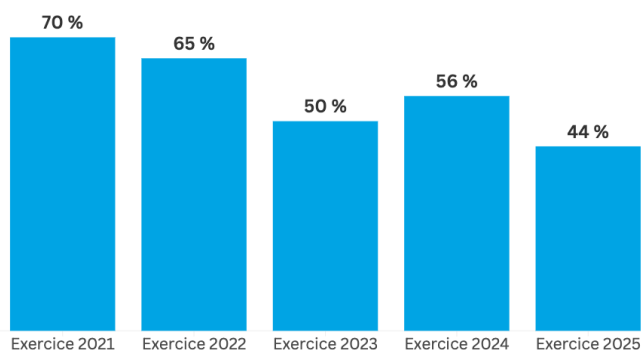
Au cours de cette période de cinq ans, nous avons amélioré notre capacité à attirer du financement externe, ce qui témoigne d'une plus grande pertinence et d'un engagement accru des parties prenantes. Cette croissance a été stimulée par différentes avancées internes, notamment la diversification des sources de revenus (entre autres, les commandites et les partenariats dans le cadre d'un projet en particulier), une plus grande portée des activités (qui a rendu la Fondation plus visible et attrayante auprès des commanditaires), le lancement d'initiatives à grande échelle comme la CCEA (qui permettent de créer des plateformes d'engagement attrayantes) et la mise en place d'une stratégie plus officielle pour les donateurs et l'intendance.

À la fin de l'exercice financier 2021, le financement externe total était de 1,5 million \$. D'ici la fin de l'exercice financier 2023, avec le lancement de la CCEA, il avait atteint près de 4,2 millions \$. Depuis l'exercice financier 2023, le financement externe est demeuré robuste. Ces résultats permettent à la FAP Canada d'être en bonne position pour maintenir et faire évoluer son rôle de plateforme nationale d'engagement auprès de la région indo-pacifique au cours des prochaines.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, et surtout en ce qui concerne le CCEA, la FAP Canada a considérablement accru et diversifié ses sources de financement externe. Elle a reçu des contributions d'une grande variété de sources du secteur public, notamment des ministères fédéraux tels que le ministère de la Défense nationale et Agriculture et Agroalimentaire Canada et des gouvernements provinciaux de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Québec. Elle a également reçu des contributions de différentes industries prioritaires du secteur privé, dont un certain nombre d'entreprises de services financiers, Bombardier, Cameco et Fasken, et des partenaires du milieu universitaire de partout au pays. La Fondation a également attiré du financement d'un grand nombre d'institutions publiques telles que FinDev Canada, le CRDI, Financement agricole Canada, l'Office d'investissement du RPC et la Supergrappe des technologies numériques du Canada.

Cependant, cette période a également comporté des défis en ce qui concerne la collecte de fonds et le développement des affaires. Dans le contexte de bouleversements économiques et de grande incertitude, de la pandémie de COVID-19 jusqu'aux perturbations du commerce mondial, le financement provenant du secteur privé a été particulièrement imprévisible et difficile à obtenir. Ce fut d'autant plus vrai pour les projets qui ne donnaient pas une grande visibilité à la Fondation, comme le CASD. Nous avons essayé, en vain, de mobiliser des bailleurs de fonds du secteur privé au sein du public cible de cet outil, ce qui a motivé en partie l'abandon du CASD.

POURCENTAGE DES REVENUS PROVENANT DES RETRAITS DU FONDS DE DOTATION



Communications et mobilisation du public

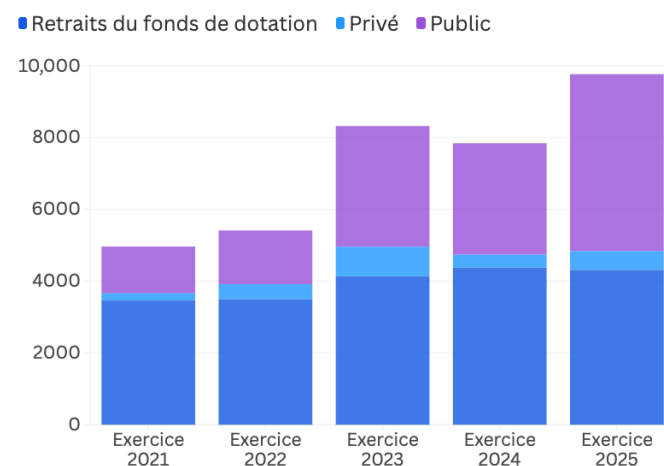
Entre 2022 et 2024, la FAP Canada a procédé à une refonte complète de son image de marque. Elle a actualisé son logo, ses gabarits et sa voix numérique pour mieux représenter son positionnement mondial. Une modernisation complète du site Web a été lancée en 2023 pour améliorer l'architecture de l'information, l'accessibilité du contenu et la convivialité. Tout ce travail a été réalisé à l'interne.

Nous avons accru considérablement nos efforts de mobilisation numérique, notamment au moyen des initiatives suivantes :

- Lancement d'un nouveau balado et d'une nouvelle série de vidéos (p. ex. *Conversations Asie-Pacifique*, *Conversations Kakehashi*, *Conversations québécoises*);
- Création de microsites sous la marque de la FAP Canada pour la Conférence Canada-en-Asie et le projet de portail du PTPG;
- Production de bulletins d'information de la FAP Canada et de connaissances dans les deux langues.
- Rediffusion audio et vidéo d'activités et d'événements majeurs;
- Campagnes stratégiques liées aux programmes majeurs et aux sommets, en faisant appel aux médias traditionnels et nouveaux dans différents canaux, dont les réseaux sociaux.

Les visiteurs du site Web de la FAP Canada et les abonnés aux comptes de réseaux sociaux ont respectivement augmenté de 52 % et 71 % au cours de cette période. L'amélioration de l'expérience utilisateur a permis de garder les visiteurs plus longtemps sur le site et de retenir leur attention sur d'autres plateformes.

SOURCES DE REVENUS (EXERCICES 2021-2025)



PERSPECTIVES 2025–2030

À la fin de notre période de rapport 2020-2025, la Fondation Asie-Pacifique du Canada se trouve dans une position de capacité renforcée, d'une production accrue et d'une présence régionale grandissante. Les années à venir exigeront autant d'ambition que d'adaptabilité. En 2025-2026, la Fondation entamera un nouveau processus de planification stratégique pour tracer sa voie future. Ce processus impliquera le conseil, le personnel, les boursiers et les principales parties prenantes afin d'assurer que les priorités de la Fondation restent alignées avec les intérêts nationaux, les tendances internationales et la dynamique Canada-Asie en évolution.

Ce nouveau plan stratégique sera élaboré dans un contexte géopolitique et économique complexe et en rapide mouvance. Les tensions régionales croissantes, l'impératif de diversification commerciale, la militarisation du commerce et de la technologie, ainsi que les perturbations liées au climat redéfinissent le paysage stratégique indo-pacifique. Parallèlement, la politique étrangère canadienne ainsi que le paysage commercial et d'investissement évoluent, créant une demande pour un engagement plus nuancé, durable, pragmatique et inclusif avec la région. La Fondation est bien placée pour soutenir cette évolution.

S'appuyant sur l'élan des nouvelles la Fondation continuera de mettre en valeur les capacités et les valeurs canadiennes, tout en veillant à ce que les acteurs nationaux et internationaux aient accès aux connaissances, aux réseaux et aux stratégies nécessaires pour naviguer dans l'Indo-Pacifique de demain.

Alors qu'elle se prépare à ce nouveau chapitre, la Fondation Asie-Pacifique du Canada continuera d'être guidée par son mandat légal, son engagement envers l'intérêt public canadien et sa vision d'un Canada résilient, bien connecté et compétent en Asie.

ANNEXES :

**Liste des membres du conseil et des présidents des comités du conseil
(de 2020 à 2025)**

La Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada (1984)

**Entente avec Affaires mondiales Canada concernant la résiliation de la
Convention de financement conditionnelle de 2005 (2025)**

Protocole d'entente avec Affaires mondiales Canada (2025)





ANNEXE



Liste des membres du conseil d'administration et des présidents des comités du conseil (2020-2025)

- Stewart Beck (Président et chef de la direction, 2014 – 2021)
- Hon. Baljit S. Chadha (2023 – présent)
- Jean Charest (2015 - 2021)
- Melissa Chee (2023 – présent)
- Kevin Falcon (2013 – 2022)
- Brian Gallant (2019 – présent)
- Melissa Kennedy (2019 – présent) (Président du comité gouvernance, ressources humaines et rémunération 2024 – présent)
- John Knuble (2019 – présent)
- Grant J. Kook (2024 – présent)
- Christopher Labelle (2019 – 2022)
- David Lederhendler (2023 – présent)
- Paul Lee (2015 – 2024) (Président du comité d'audit et évaluation 2018 – 2024)
- Kevin Lynch (2012 – 2021)
- John Montalbano (2017 – 2022) (Président du comité investissements et revenus 2018 – 2022)
- Marie-Lucie Morin (2014 – 2020) (Vice-président du conseil d'administration 2016 – 2020)
- Lois Nahirney (2018 – présent) (Président du comité gouvernance, ressources humaines et rémunération 2021 – 2023)
- Jeff Nankivell (Président et chef de la direction 2021 – présent)
- Eoin Ó hÓgáin (2021 – présent) (Président du comité d'audit et évaluation 2024 – présent)
- Hon. Pierre Pettigrew (Président du conseil d'administration 2019 – présent)
- Sandra Papatello (2015 – 2021) (Président du comité gouvernance 2019 – 2021)
- Suromitra Sanatani (2023 – présent)
- Constance Sugiyama (2019 – 2024)
- Lisa de Wilde (2019 – présent) (Vice-président du conseil d'administration 2022 – présent)
- Maili Wong (2021 – présent) (Président du comité investissements et revenus 2022 – présent)



CANADA

CONSOLIDATION

CODIFICATION

Asia-Pacific Foundation of Canada Act

Loi sur la Fondation Asie- Pacifique du Canada

R.S.C., 1985, c. A-13

L.R.C. (1985), ch. A-13

Current to August 21, 2025

À jour au 21 août 2025

Last amended on March 16, 2012

Dernière modification le 16 mars 2012

OFFICIAL STATUS OF CONSOLIDATIONS

Subsections 31(1) and (2) of the *Legislation Revision and Consolidation Act*, in force on June 1, 2009, provide as follows:

Published consolidation is evidence

31 (1) Every copy of a consolidated statute or consolidated regulation published by the Minister under this Act in either print or electronic form is evidence of that statute or regulation and of its contents and every copy purporting to be published by the Minister is deemed to be so published, unless the contrary is shown.

Inconsistencies in Acts

(2) In the event of an inconsistency between a consolidated statute published by the Minister under this Act and the original statute or a subsequent amendment as certified by the Clerk of the Parliaments under the *Publication of Statutes Act*, the original statute or amendment prevails to the extent of the inconsistency.

LAYOUT

The notes that appeared in the left or right margins are now in boldface text directly above the provisions to which they relate. They form no part of the enactment, but are inserted for convenience of reference only.

NOTE

This consolidation is current to August 21, 2025. The last amendments came into force on March 16, 2012. Any amendments that were not in force as of August 21, 2025 are set out at the end of this document under the heading “Amendments Not in Force”.

CARACTÈRE OFFICIEL DES CODIFICATIONS

Les paragraphes 31(1) et (2) de la *Loi sur la révision et la codification des textes législatifs*, en vigueur le 1^{er} juin 2009, prévoient ce qui suit :

Codifications comme élément de preuve

31 (1) Tout exemplaire d'une loi codifiée ou d'un règlement codifié, publié par le ministre en vertu de la présente loi sur support papier ou sur support électronique, fait foi de cette loi ou de ce règlement et de son contenu. Tout exemplaire donné comme publié par le ministre est réputé avoir été ainsi publié, sauf preuve contraire.

Incompatibilité — lois

(2) Les dispositions de la loi d'origine avec ses modifications subséquentes par le greffier des Parlements en vertu de la *Loi sur la publication des lois* l'emportent sur les dispositions incompatibles de la loi codifiée publiée par le ministre en vertu de la présente loi.

MISE EN PAGE

Les notes apparaissant auparavant dans les marges de droite ou de gauche se retrouvent maintenant en caractères gras juste au-dessus de la disposition à laquelle elles se rattachent. Elles ne font pas partie du texte, n'y figurant qu'à titre de repère ou d'information.

NOTE

Cette codification est à jour au 21 août 2025. Les dernières modifications sont entrées en vigueur le 16 mars 2012. Toutes modifications qui n'étaient pas en vigueur au 21 août 2025 sont énoncées à la fin de ce document sous le titre « Modifications non en vigueur ».

TABLE OF PROVISIONS

An Act to establish the Asia-Pacific Foundation of Canada

	Short Title
1	Short title
	Foundation Established
2	Foundation established
	Purpose of Foundation
3	Purpose of Foundation
	Powers
4	Powers
5	Capacity in Canada
6	Extraterritorial capacity
	Organization
7	Board of Directors
9	Appointment to the Board
10	Appointments from provinces
10.1	Representation and experience
10.2	Ineligibility
11	Term of office
12	Re-appointment
12.1	Removal from office
	General
13	Role of Chairperson
14	Vice-Chairperson
15	Principal office
16	Meetings
16.1	Directors without voting rights
16.2	Duty of care
16.3	Indemnification
16.4	Restriction
16.5	Delegation by Board

TABLE ANALYTIQUE

Loi constituant la Fondation Asie-Pacifique du Canada

	Titre abrégé
1	Titre abrégé
	Constitution de la fondation
2	Constitution
	Mission
3	Mission
	Pouvoirs
4	Pouvoirs
5	Capacité au Canada
6	Capacité extraterritoriale
	Organisation
7	Conseil d'administration
9	Nomination au conseil
10	Contributions provinciales
10.1	Représentativité et connaissances
10.2	Inadmissibilité
11	Durée du mandat
12	Reconduction
12.1	Révocation
	Dispositions générales
13	Attributions du président du conseil
14	Vice-président
15	Siège
16	Réunions
16.1	Administrateur sans droit de vote
16.2	Diligence
16.3	Indemnisation
16.4	Restriction
16.5	Délégation par le conseil

16.6 Both official languages to be used

President and Staff

17 Appointment and role

18 If appointed from Board

19 Term of office

20 Re-appointment

21 Acting President

Remuneration and Expenses

22 Chairperson and other directors

23 President

24 Acting President

Committees

25 Committees

25.1 Audit and evaluation committee

By-laws

26 By-laws

Status of Foundation

27 Not agent of Her Majesty

27.1 Foundation not owned by Crown

Registered Charity

28 Foundation deemed registered charity

29 Ceases to be registered charity

30 Profits

Financial

33 Grants, contributions and donations

33.1 Investment policies

33.2 Investments

Winding-up

34 Meaning of eligible recipient

Audit

35 Auditor

35.1 Audit

16.6 Langues officielles

Président et personnel

17 Attributions

18 Choix au sein du conseil

19 Durée du mandat

20 Reconduction

21 Président intérimaire

Indemnités et frais

22 Président du conseil et autres administrateurs

23 Président de la Fondation

24 Président intérimaire

Comités

25 Comités

25.1 Comité de vérification et d'évaluation

Règlements administratifs

26 Règlements administratifs

Statut de la fondation

27 Statut

27.1 Indépendance

Organisme de charité enregistré

28 Assimilation à un organisme de bienfaisance enregistré

29 Cessation de l'assimilation

30 Bénéfices

Dispositions financières

33 Subventions, contributions et dons à la Fondation

33.1 Normes en matière de placement

33.2 Placements

Liquidation

34 Sens de bénéficiaire admissible

Vérification

35 Vérificateur

35.1 Vérification

Report

36 Annual report

Review

37 Review

Rapport

36 Rapport annuel

Examen

37 Examen



R.S.C., 1985, c. A-13

L.R.C., 1985, ch. A-13

An Act to establish the Asia-Pacific Foundation of Canada

Loi constituant la Fondation Asie-Pacifique du Canada

Short Title

Titre abrégé

Short title

1 This Act may be cited as the *Asia-Pacific Foundation of Canada Act*.

1984, c. 12, s. 1.

Titre abrégé

1 *Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada.*

1984, ch. 12, art. 1.

Foundation Established

Constitution de la fondation

Foundation established

2 There is hereby established a corporation to be known as the Asia-Pacific Foundation of Canada, in this Act referred to as the “Foundation”.

1984, c. 12, s. 2.

Constitution

2 Est constituée la Fondation Asie-Pacifique du Canada, dotée de la personnalité morale et désignée dans la présente loi sous le nom de « Fondation ».

1984, ch. 12, art. 2.

Purpose of Foundation

Mission

Purpose of Foundation

3 The purpose of the Foundation is to develop closer ties between the peoples and institutions of Canada and the peoples and institutions of the Asia-Pacific region and to promote capacity development in persons and entities that share an interest in the Asia-Pacific region and the building of networks between them by

(a) promoting mutual awareness and understanding of the cultures, histories, religions, philosophies, languages, life styles and aspirations in the Asia-Pacific region and Canada and their effects on each other's societies;

(a.1) promoting dialogue on, and understanding of, foreign policy issues as they relate to Canada and the Asia-Pacific region;

(b) supporting development cooperation between organizations, institutions and associations in Canada and in the Asia-Pacific region;

Mission

3 La Fondation a pour mission de resserrer les liens entre les peuples du Canada et de la région Asie-Pacifique, d'établir des rapprochements entre leurs institutions et d'encourager le renforcement des capacités des personnes et entités qui partagent un intérêt pour la région Asie-Pacifique et l'établissement de réseaux entre elles, grâce aux actions suivantes :

a) sensibilisation réciproque aux langues, aux cultures, à l'histoire, aux religions, aux philosophies, aux modes de vie et aux aspirations du Canada et de la région Asie-Pacifique, ainsi qu'à leurs effets sur chacune des sociétés en cause;

a.1) encouragement au dialogue sur les questions de politique étrangère propres au Canada et à la région Asie-Pacifique et sensibilisation à l'égard de celles-ci;

(c) promoting collaboration among organizations, institutions and associations in private and public sectors in Canada and in the Asia-Pacific region;

(d) promoting closer economic and commercial ties between Canada and the Asia-Pacific region;

(e) promoting, in Canada, scholarship in and expertise on economic, cultural, social and other subjects relating to the Asia-Pacific region, and in the Asia-Pacific region, scholarship in and expertise on economic, cultural, social and other subjects relating to Canada; and

(f) collecting information and ideas relating to Canada and the Asia-Pacific region and disseminating such information and ideas within Canada and the Asia-Pacific region.

R.S., 1985, c. A-13, s. 3; 2005, c. 30, s. 60.

Powers

Powers

4 The Foundation has the capacity of a natural person and, without restricting the generality of the foregoing, the Foundation may,

(a) initiate, finance and administer programs and activities relevant to its purpose;

(b) support, assist and implement programs and activities by government, public or private organizations and agencies or by individuals for the furtherance of its purpose;

(c) enter into contracts or agreements with governments, public or private organizations and agencies or with individuals;

(d) publish or otherwise disseminate information of all kinds related to its purpose;

(e) sponsor or support conferences, seminars and other meetings related to its purpose;

(f) establish, maintain and operate information and data centres and facilities for research and other activities related to its purpose;

(g) establish and award scholarships or fellowships for study related to its purpose;

(h) give recognition, by such means as it deems appropriate, for outstanding contributions to the

b) appui à la coopération en matière de développement entre organisations, institutions et associations du Canada et de la région Asie-Pacifique;

c) encouragement à la collaboration entre organisations, institutions et associations des secteurs public et privé du Canada et de la région Asie-Pacifique;

d) incitation au rapprochement économique et commercial du Canada et de la région Asie-Pacifique;

e) encouragement, au Canada et dans la région Asie-Pacifique, à des études de haut niveau et à l'acquisition de connaissances spécialisées en matière économique, culturelle, sociale ou autre les intéressant réciproquement;

f) collecte d'informations et d'idées sur le Canada et la région Asie-Pacifique et leur diffusion au Canada et dans cette région.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 3; 2005, ch. 30, art. 60.

Pouvoirs

Pouvoirs

4 La Fondation a la capacité d'une personne physique et peut notamment :

a) lancer, financer et gérer des programmes et activités relatifs à sa mission;

b) dans le cadre de sa mission, appuyer, aider et mettre en œuvre des programmes et activités entrepris par les pouvoirs publics, par des organisations ou organismes publics ou privés ou par des particuliers;

c) conclure des contrats ou des accords avec les pouvoirs publics, des organisations ou organismes publics ou privés ou des particuliers;

d) diffuser, par publication ou autres moyens, des informations de toutes sortes relatives à sa mission;

e) appuyer ou prendre en charge la tenue de congrès, colloques ou autres réunions relatifs à sa mission;

f) constituer et exploiter des centres ou établissements d'informations et de données en vue de recherches et d'autres activités relatives à sa mission;

g) créer et attribuer des bourses d'études dans des domaines liés à sa mission;

development of Canada's relationship with countries of the Asia-Pacific region;

(i) acquire and hold real property or any interest therein and sell or otherwise dispose of the same;

(j) acquire any property, money or securities by gift, bequest or otherwise, and hold, expend, invest, administer or dispose of any such property, money or securities subject to the terms, if any, on which the property, money or securities is given, bequeathed or otherwise made available to the Foundation;

(k) expend, for the purpose of the Foundation, such moneys as may be appropriated by Parliament or by any other government for the activities of the Foundation or received by it through the conduct of its operations;

(l) expend, for the purpose of the Foundation, all amounts received by it as grants, contributions and donations of money for its activities; and

(m) do such other things as are conducive to the fulfilment of its purpose and to the exercise of its powers.

R.S., 1985, c. A-13, s. 4; 2005, c. 30, s. 61.

Capacity in Canada

5 The Foundation may carry on its activities throughout Canada.

1984, c. 12, s. 5.

Extraterritorial capacity

6 The Foundation has the capacity to carry on its activities and affairs and to exercise its powers in any jurisdiction outside Canada to the extent that the laws of that jurisdiction permit.

1984, c. 12, s. 6.

Organization

Board of Directors

7 The affairs of the Foundation are to be managed by a Board of Directors, in this Act referred to as the "Board".

R.S., 1985, c. A-13, s. 7; 2005, c. 30, s. 62.

8 [Repealed, 2005, c. 30, s. 63]

Appointment to the Board

9 The Board consists of the following directors:

(a) the Chairperson and up to four other directors appointed by the Governor in Council, on the recommendation of the Minister of Foreign Affairs, in this

h) décerner les distinctions qu'elle juge indiquées pour les contributions exceptionnelles faites au développement des relations du Canada avec les pays de la région Asie-Pacifique;

i) acquérir, détenir ou aliéner des biens immobiliers ou des droits sur ces biens;

j) acquérir, par don, legs ou autre mode de libéralités, des biens, notamment sous forme d'argent ou de valeurs mobilières, et les détenir, employer, investir, gérer ou aliéner, pourvu qu'elle respecte les conditions dont sont assorties ces libéralités;

k) employer, dans le cadre de sa mission, les crédits qui peuvent lui être affectés par le Parlement ou tout autre gouvernement pour ses activités ou les recettes provenant de ses opérations;

l) employer, dans le cadre de sa mission, les sommes reçues à titre de subventions, de contributions ou de dons d'argent pour ses activités;

m) prendre toute autre mesure utile à la poursuite de sa mission et à l'exercice de ses attributions.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 4; 2005, ch. 30, art. 61.

Capacité au Canada

5 La Fondation peut exercer ses activités dans tout le Canada.

1984, ch. 12, art. 5.

Capacité extraterritoriale

6 La Fondation possède la capacité d'exercer ses activités et ses pouvoirs à l'étranger dans les limites du droit applicable en l'espèce.

1984, ch. 12, art. 6.

Organisation

Conseil d'administration

7 Le conseil d'administration (ci-après le « conseil ») assure la conduite des affaires de la Fondation.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 7; 2005, ch. 30, art. 62.

8 [Abrogé, 2005, ch. 30, art. 63]

Nomination au conseil

9 Le conseil se compose des administrateurs suivants :

a) le président du conseil et jusqu'à quatre autres administrateurs nommés par le gouverneur en conseil

Act referred to as the “Minister”, after the Minister has consulted with the Board;

(b) up to eighteen directors appointed by the Board after consultations with the governments of the provinces and any interested individuals, corporations and organizations; and

(c) the President of the Foundation appointed under section 17.

R.S., 1985, c. A-13, s. 9; 1995, c. 5, s. 25; 2005, c. 30, s. 64; 2010, c. 12, s. 1654.

Appointments from provinces

10 When considering the appointment to the Board under paragraph 9(b) of any person proposed by the government of a province, the Board, subject to the criteria that it may establish for the purpose, is to have regard to the amounts contributed to the Foundation by that province.

R.S., 1985, c. A-13, s. 10; 2005, c. 30, s. 65.

Representation and experience

10.1 The appointment of directors is to be made from persons whose background or experience would assist the Foundation in the fulfilment of its purpose and having regard to the following considerations:

(a) the need to ensure, as far as possible, that at least one half of the membership has experience or expertise concerning relations between Canada and the Asia-Pacific region;

(b) the need for a membership that has sufficient knowledge of corporate governance, investment management, auditing and evaluations; and

(c) the importance of having membership that is representative of Canadian society.

2005, c. 30, s. 65.

Ineligibility

10.2 A person is not eligible to be appointed as a director if the person is a member of the Senate or the House of Commons.

2005, c. 30, s. 65.

Term of office

11 The term of office of every director appointed in accordance with paragraphs 9(a) and (b) may not exceed three years.

R.S., 1985, c. A-13, s. 11; 1992, c. 1, s. 7.

sur la recommandation du ministre des Affaires étrangères (ci-après le « ministre »), après consultation par celui-ci du conseil;

b) jusqu'à dix-huit administrateurs nommés par le conseil, après consultation des gouvernements provinciaux ainsi que des organisations, particuliers et personnes morales intéressés;

c) le président de la Fondation nommé en conformité avec l'article 17.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 9; 1995, ch. 5, art. 25; 2005, ch. 30, art. 64; 2010, ch. 12, art. 1654.

Contributions provinciales

10 Avant de procéder, au titre de l'alinéa 9b), à la nomination d'un candidat proposé par un gouvernement provincial, le conseil tient compte, sous réserve de tout autre critère qu'il peut établir à cette fin, des contributions versées par cette province à la Fondation.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 10; 2005, ch. 30, art. 65.

Représentativité et connaissances

10.1 Les administrateurs doivent avoir la formation ou l'expérience propres à aider la Fondation à remplir sa mission et sont choisis compte tenu des éléments suivants :

a) la nécessité de former, dans la mesure du possible, un conseil dont au moins la moitié des membres ont de l'expérience ou une expertise dans le domaine des relations entre le Canada et la région Asie-Pacifique;

b) la nécessité de former un conseil qui, collectivement, dispose de connaissances suffisantes en administration des sociétés, en gestion de placements et en vérification et évaluation;

c) l'importance de former un conseil représentatif de la société canadienne.

2005, ch. 30, art. 65.

Inadmissibilité

10.2 La fonction d'administrateur est incompatible avec celle de sénateur ou de député.

2005, ch. 30, art. 65.

Durée du mandat

11 La durée maximale du mandat de chaque administrateur nommé en conformité avec les alinéas 9a) et b) est de trois ans.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 11; 1992, ch. 1, art. 7.

Re-appointment

12 Subject to section 20, every director, including the Chairperson, whose term of office has expired is eligible for re-appointment to the Board in the same or another capacity but no person may be appointed to the Board more than three times.

R.S., 1985, c. A-13, s. 12; 2005, c. 30, s. 80(E).

Removal from office

12.1 The Chairperson and any director appointed under paragraph 9(a) may be removed for cause by the Governor in Council. Any director appointed under paragraph 9(b) may be removed for cause by the Board.

2005, c. 30, s. 66.

General

Role of Chairperson

13 The Chairperson shall preside at meetings of the Board and may perform such other duties as are assigned to him by the Board.

R.S., 1985, c. A-13, s. 13; 2005, c. 30, s. 80(E).

Vice-Chairperson

14 The Board may elect from among its members a Vice-Chairperson who, in the event of the absence or incapacity of the Chairperson, or if the office of Chairperson is vacant, has all the duties and functions of the Chairperson.

R.S., 1985, c. A-13, s. 14; 2005, c. 30, s. 80(E).

Principal office

15 The principal office of the Foundation shall be in Vancouver.

1984, c. 12, s. 15.

Meetings

16 The Board shall meet at such times and places as the Chairperson deems necessary, but it shall meet at least twice in each year, with at least one meeting at the principal office of the Foundation.

R.S., 1985, c. A-13, s. 16; 2005, c. 30, s. 80(E).

Directors without voting rights

16.1 A director who is part of the federal public administration does not have the right to vote on any matter before the Board or a committee of the Board.

2005, c. 30, ss. 67, 81(E).

Duty of care

16.2 The Chairperson, the President and every other director of the Foundation, in exercising any of their powers and in discharging any of their duties, shall

Reconduction

12 Sous réserve de l'article 20, le mandat de chaque administrateur, y compris celui du président du conseil, peut être reconduit, à des fonctions identiques ou non, mais personne ne peut être nommé au conseil pour plus de trois mandats.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 12; 2005, ch. 30, art. 80(A).

Révocation

12.1 Le président du conseil, de même que tout autre administrateur nommé en application des alinéas 9a) ou b), peut faire l'objet d'une révocation motivée de la part de l'autorité qui l'a nommé.

2005, ch. 30, art. 66.

Dispositions générales

Attributions du président du conseil

13 Le président du conseil en dirige les réunions et peut exercer les autres fonctions que le conseil lui attribue.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 13; 2005, ch. 30, art. 80(A).

Vice-président

14 Le conseil peut choisir parmi ses membres un vice-président qui, en cas d'absence ou d'empêchement du président du conseil ou de vacance de son poste, assume la présidence du conseil.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 14; 2005, ch. 30, art. 80(A).

Siège

15 Le siège de la Fondation est fixé à Vancouver.

1984, ch. 12, art. 15.

Réunions

16 Le conseil se réunit aux dates, heures et lieux fixés par le président du conseil; il tient un minimum de deux réunions par an, dont au moins une au siège de la Fondation.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 16; 2005, ch. 30, art. 80(A).

Administrateur sans droit de vote

16.1 L'administrateur qui fait partie de l'administration publique fédérale n'a pas droit de vote sur les questions soumises au conseil ou à ses comités.

2005, ch. 30, art. 67 et 81(A).

Diligence

16.2 Le président du conseil, le président de la Fondation et les autres administrateurs agissent, dans l'exercice de leurs attributions :

(a) act honestly and in good faith with a view to the best interests of the Foundation;

(b) exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances; and

(c) comply with this Act and the by-laws of the Foundation.

2005, c. 30, s. 67.

Indemnification

16.3 Except in respect of an action by or on behalf of the Foundation to procure a judgment in its favour, the Foundation may indemnify a present or former Chairperson, President or other director or officer of the Foundation against all costs, charges and expenses, including amounts paid to settle an action or to satisfy a judgment, that are reasonably incurred by him or her in respect of any civil, criminal or administrative action or proceeding to which he or she is a party by reason of being or having been a director or officer of the Foundation, if

(a) he or she acted honestly and in good faith with a view to the best interests of the Foundation; and

(b) in the case of a criminal or administrative action or proceeding enforced by a monetary penalty, he or she had reasonable grounds for believing that the impugned conduct was lawful.

2005, c. 30, s. 67.

Restriction

16.4 The Board or a committee of the Board may not, for the purpose of making a decision other than a decision to appoint a director under paragraph 9(b), be comprised of a majority of directors appointed under paragraph 9(a) who have the right to vote.

2005, c. 30, s. 67.

Delegation by Board

16.5 (1) The Board may delegate to the Chairperson, a committee of directors or an officer of the Foundation any of the powers or rights of the Board.

Restrictions on delegation

(2) The Board may not, however, delegate any power or right of the Board

(a) to make, amend or repeal by-laws;

(b) to appoint directors to, or fill vacancies on, a committee of the Board;

a) avec intégrité et de bonne foi pour servir au mieux les intérêts de la Fondation;

b) avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve, en pareilles circonstances, une personne prudente;

c) conformément à la présente loi et aux règlements administratifs de la Fondation.

2005, ch. 30, art. 67.

Indemnisation

16.3 Sauf dans le cadre d'actions intentées par elle ou pour son compte en vue d'obtenir un jugement favorable, la Fondation peut indemniser ses administrateurs ou ses dirigeants — ou leurs prédécesseurs — de tous leurs frais — y compris les sommes versées en règlement d'une action ou pour exécuter un jugement — entraînés par des instances civiles, pénales ou administratives auxquelles ils étaient parties en cette qualité, si les conditions suivantes sont réunies :

a) ils ont agi avec intégrité et bonne foi pour servir au mieux les intérêts de la Fondation;

b) dans le cas d'une instance pénale ou administrative où une sanction pécuniaire est imposée, ils avaient de bonnes raisons de croire que leur conduite était conforme à la loi.

2005, ch. 30, art. 67.

Restriction

16.4 Les administrateurs nommés en application de l'alinéa 9a) et ayant droit de vote ne peuvent former la majorité des administrateurs nécessaires pour la prise d'une décision du conseil ou de l'un de ses comités, sauf celle de nommer un administrateur en application de l'alinéa 9b).

2005, ch. 30, art. 67.

Délégation par le conseil

16.5 (1) Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs ou de ses droits au président du conseil, à un comité d'administrateurs ou à un dirigeant de la Fondation.

Restrictions

(2) Toutefois, il ne peut déléguer les pouvoirs ou droits suivants :

a) prendre, modifier ou abroger des règlements administratifs;

- (c) to appoint officers of the Foundation or fix their remuneration;
- (d) to accept grants, contributions and donations; or
- (e) to approve the annual financial statements or annual reports of the Foundation.

2005, c. 30, s. 67.

Both official languages to be used

16.6 The Foundation shall offer its services in both official languages.

2005, c. 30, s. 67.

President and Staff

Appointment and role

17 (1) The Board shall appoint a President of the Foundation who shall have supervision over and direction of the activities and staff of the Foundation.

Experience, expertise and other qualifications

(2) In order to be appointed as President, a person must have experience or expertise concerning relations between Canada and the Asia-Pacific region and must possess any other qualifications specified by the Board.

Transparent and competitive process

(3) The President must be selected through a transparent and competitive process.

R.S., 1985, c. A-13, s. 17; 2005, c. 30, s. 68.

If appointed from Board

18 Where the President is appointed from among the members of the Board, another director may be appointed in his place in accordance with paragraphs 9(a) or (b), as the case may be.

R.S., 1985, c. A-13, s. 18; 2005, c. 30, s. 69(F).

Term of office

19 The term of office of the President may not exceed three years, but the Board may remove the President from office at any time.

R.S., 1985, c. A-13, s. 19; 1992, c. 1, s. 8; 2005, c. 30, s. 69(F).

Re-appointment

20 A President whose term of office has expired is eligible for re-appointment in that capacity but no person may be appointed as President more than three times.

R.S., 1985, c. A-13, s. 20; 2005, c. 30, s. 70.

b) nommer des administrateurs à un comité du conseil, ou y combler les vacances;

c) nommer les dirigeants de la Fondation ou fixer leur rémunération;

d) accepter des subventions, contributions et dons;

e) approuver les états financiers annuels ou le rapport annuel de la Fondation.

2005, ch. 30, art. 67.

Langues officielles

16.6 La Fondation offre ses services dans les deux langues officielles.

2005, ch. 30, art. 67.

Président et personnel

Attributions

17 (1) Le conseil nomme le président de la Fondation, qui en assure la direction et contrôle la gestion du personnel.

Expérience ou expertise et autres qualités

(2) Le président de la Fondation doit avoir, à sa nomination, une expérience ou une expertise démontrées dans le domaine des relations entre le Canada et la région Asie-Pacifique et toute autre qualité précisée par le conseil.

Processus transparent

(3) La nomination se fait selon un mode de sélection compétitif, dans le cadre d'un processus transparent.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 17; 2005, ch. 30, art. 68.

Choix au sein du conseil

18 Si le président de la Fondation est choisi parmi les membres du conseil, un autre administrateur peut être nommé à sa place en conformité avec les alinéas 9 a) ou b), selon le cas.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 18; 2005, ch. 30, art. 69(F).

Durée du mandat

19 La durée maximale du mandat du président de la Fondation est de trois ans, mais le conseil peut à tout moment le démettre de ses fonctions.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 19; 1992, ch. 1, art. 8; 2005, ch. 30, art. 69(F).

Reconduction

20 Le président de la Fondation peut être reconduit dans ses fonctions, mais personne ne peut être nommé président pour plus de trois mandats.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 20; 2005, ch. 30, art. 70.

Acting President

21 The Board may authorize any director of the Board or any officer or employee of the Foundation to act as President in the event that the President is absent or incapacitated or if the office of the President is vacant.

R.S., 1985, c. A-13, s. 21; 2005, c. 30, s. 71(F).

Remuneration and Expenses

Chairperson and other directors

22 The Chairperson and the other directors, other than the President, shall serve without remuneration, but may be paid such travel and living expenses while absent from their ordinary place of residence in connection with the activities of the Foundation as are fixed by by-law of the Board.

R.S., 1985, c. A-13, s. 22; 2005, c. 30, ss. 71(F), 80(E).

President

23 The President shall be paid such remuneration and expenses as are fixed by the Board.

R.S., 1985, c. A-13, s. 23; 2005, c. 30, s. 71(F).

Acting President

24 An acting President shall be paid such remuneration and expenses as are fixed by the Board.

1984, c. 12, s. 24.

Committees

Committees

25 The Board may appoint an Executive Committee or advisory or other committees under such terms and conditions as the Board may by by-law provide.

1984, c. 12, s. 25.

Audit and evaluation committee

25.1 (1) The Board shall appoint an audit and evaluation committee consisting of not fewer than three directors and fix the duties and functions of the committee and may, by by-law, provide for the payment of expenses to the members of the committee.

Internal audit

(2) In addition to any other duties and functions that it is required to perform, the audit and evaluation committee shall cause internal audits to be conducted to ensure compliance by the officers and employees of the Foundation with management systems and controls established by the Board.

2005, c. 30, s. 72.

Président intérimaire

21 En cas d'absence ou d'empêchement du président de la Fondation ou de vacance de son poste, le conseil peut autoriser un administrateur ou tout dirigeant ou employé de la Fondation à assurer l'intérim.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 21; 2005, ch. 30, art. 71(F).

Indemnités et frais

Président du conseil et autres administrateurs

22 Le président du conseil et les autres administrateurs, sauf le président de la Fondation, n'ont droit à aucune rémunération mais peuvent recevoir des frais de déplacement et de séjour, fixés par règlement administratif, pour leur participation aux activités de la Fondation hors de leur lieu habituel de résidence.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 22; 2005, ch. 30, art. 71(F) et 80(A).

Président de la Fondation

23 Le président de la Fondation reçoit la rémunération et les frais fixés par le conseil.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 23; 2005, ch. 30, art. 71(F).

Président intérimaire

24 Le président intérimaire reçoit la rémunération et les frais fixés par le conseil.

1984, ch. 12, art. 24.

Comités

Comités

25 Le conseil peut constituer un comité directeur, un comité consultatif ou tout autre comité en conformité avec ses règlements administratifs.

1984, ch. 12, art. 25.

Comité de vérification et d'évaluation

25.1 (1) Le conseil constitue un comité de vérification et d'évaluation, composé d'au moins trois administrateurs, et en fixe les attributions; il peut, par règlement administratif, prévoir le remboursement des frais exposés par les membres du comité.

Vérification interne

(2) Dans le cadre de ses attributions, le comité de vérification et d'évaluation fait procéder à des vérifications internes afin de s'assurer du respect, par les dirigeants et les employés de la Fondation, des mécanismes de contrôle et des systèmes de gestion établis par le conseil.

2005, ch. 30, art. 72.

By-laws

By-laws

26 The Board may make by-laws respecting,

- (a) the procedure in all business at meetings of the Board or its committees, if any;
- (b) the expenses to be paid to the members of the Board;
- (c) the constitution of committees appointed pursuant to section 25, the role and duties of those committees and the expenses, if any, to be paid to the members of those committees;
- (d) the employment or engagement and the remuneration, expenses and duties of officers, employees and agents of the Foundation;
- (e) membership in the Foundation;
- (f) the appointment of patrons and honorary officers of the Foundation; and
- (g) generally, the conduct and management of the affairs of the Foundation.

1984, c. 12, s. 26.

Status of Foundation

Not agent of Her Majesty

27 The Foundation is not an agent of Her Majesty and the Chairperson, the other directors, the President and the officers and employees of the Foundation are not, by virtue of their office or employment, part of the federal public administration.

R.S., 1985, c. A-13, s. 27; 2003, c. 22, s. 224(E); 2005, c. 30, ss. 73, 81(E).

Foundation not owned by Crown

27.1 For greater certainty, the Foundation is not, for the purposes of Part X of the *Financial Administration Act* or for any other purpose, to be considered to be wholly owned directly by Her Majesty in right of Canada.

2005, c. 30, s. 73.

Règlements administratifs

Règlements administratifs

26 Le conseil peut, par règlement administratif, prévoir :

- a) la conduite de ses travaux ou de ceux de ses comités;
- b) les frais de ses membres;
- c) la constitution des comités visés à l'article 25, leurs attributions et les frais à verser le cas échéant à leurs membres;
- d) l'emploi, la rémunération, les frais et les fonctions des dirigeants, employés et mandataires de la Fondation;
- e) les conditions d'appartenance à la Fondation;
- f) la nomination de membres bienfaiteurs ou honoraires;
- g) de façon générale, la conduite et la gestion des affaires de la Fondation.

1984, ch. 12, art. 26.

Statut de la fondation

Statut

27 La Fondation n'est pas mandataire de Sa Majesté. Le président du conseil, le président de la Fondation et ses autres administrateurs, ainsi que ses dirigeants et employés, ne font pas, à ce titre, partie de l'administration publique fédérale.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 27; 2003, ch. 22, art. 224(A); 2005, ch. 30, art. 73 et 81(A).

Indépendance

27.1 Il est entendu que, pour l'application de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ou pour toute autre fin, la Fondation n'est pas considérée appartenir, directement, à cent pour cent, à Sa Majesté du chef du Canada.

2005, ch. 30, art. 73.

Registered Charity

Foundation deemed registered charity

28 Subject to section 29, the Foundation shall, for the purposes of the *Income Tax Act*, be deemed to be a registered charity within the meaning of that expression for the purposes of that Act.

R.S., 1985, c. A-13, s. 28; 1999, c. 31, s. 246(F).

Ceases to be registered charity

29 The Foundation shall, for all purposes, cease to be deemed to be a registered charity within the meaning of the *Income Tax Act* if the aggregate of amounts for which it has issued receipts that contain prescribed information pursuant to that Act are not used in accordance with the provisions of that Act governing expenditures by charitable organizations.

R.S., 1985, c. A-13, s. 29; 1999, c. 31, s. 246(F).

Profits

30 Subject to any by-law of the Foundation providing for the payment of any expenses to the members of the Board or any remuneration to the officers, employees and agents of the Foundation, any profits of the Foundation or accretions to the value of the property of the Foundation shall be used to further the activities of the Foundation and no part of the property or profits of the Foundation may be distributed, directly or indirectly, to any member of the Board or member of the Foundation.

1984, c. 12, s. 30.

Financial

31 [Repealed, 2005, c. 30, s. 74]

32 [Repealed, 2005, c. 30, s. 74]

Grants, contributions and donations

33 (1) Subject to subsection (3), the Foundation may accept grants, contributions and conditional or unconditional donations of money from any person, including the Government of Canada and the government of a province.

Use of grants, contributions and donations

(2) All grants, contributions and donations of money received by the Foundation, and any income arising from the investment of those grants, contributions and donations, shall be used by the Foundation in fulfilling its purpose and in accordance with the terms and conditions of any agreement for the provision of funding.

Organisme de charité enregistré

Assimilation à un organisme de bienfaisance enregistré

28 Sous réserve de l'article 29, la Fondation est, pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, réputée être un organisme de bienfaisance enregistré.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 28; 1999, ch. 31, art. 246(F).

Cessation de l'assimilation

29 La Fondation cesse, à toutes fins utiles, d'être réputée organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* si l'ensemble des montants pour lesquels elle a donné des reçus contenant les renseignements exigés par cette loi n'est pas utilisé en conformité avec les dispositions de celle-ci relatives aux dépenses des œuvres de bienfaisance.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 29; 1999, ch. 31, art. 246(F).

Bénéfices

30 Sous réserve des règlements administratifs prévoyant les frais de ses administrateurs ou la rémunération de ses dirigeants, employés ou mandataires, la Fondation affecte ses bénéfices et les plus-values de ses biens à la promotion de ses activités; aucune partie de ses biens ou de ses bénéfices ne peut être distribuée, directement ou indirectement, à ses administrateurs ou à ses membres.

1984, ch. 12, art. 30.

Dispositions financières

31 [Abrogé, 2005, ch. 30, art. 74]

32 [Abrogé, 2005, ch. 30, art. 74]

Subventions, contributions et dons à la Fondation

33 (1) Sous réserve du paragraphe (3), la Fondation peut accepter des subventions, des contributions et des dons d'argent assortis ou non de conditions de la part de quiconque, y compris du gouvernement du Canada ou d'une province.

Utilisation des subventions, contributions et dons

(2) Les subventions, contributions et dons d'argent que reçoit la Fondation, ainsi que le produit de leur placement, sont utilisés pour l'accomplissement de sa mission et en conformité avec les modalités de tout accord de financement qu'elle a conclu.

Conditional grants, contributions and donations

(3) The Foundation may not accept a grant, contribution or donation of money that is made on the condition that the Foundation use the grant, contribution or donation, or any income arising from it, for any purpose that is not consistent with the purpose of the Foundation.

R.S., 1985, c. A-13, s. 33; 2005, c. 30, s. 75.

Investment policies

33.1 The Board shall establish investment policies, standards and procedures that a reasonably prudent person would apply in respect of a portfolio of investments to avoid undue risk of loss and obtain a reasonable return, having regard to the Foundation's obligations and anticipated obligations.

2005, c. 30, s. 75.

Investments

33.2 (1) Subject to any conditions of a grant, contribution or donation restricting the investment of money, the Foundation shall invest its funds, and reinvest any income from those funds, in accordance with the investment policies, standards and procedures established by the Board.

Incorporation of other corporations

(2) The Foundation may not, without the prior written authorization of the Minister, cause any corporation to be incorporated or participate in the incorporation of a corporation or become a partner in a partnership.

2005, c. 30, s. 75.

Winding-up

Meaning of *eligible recipient*

34 (1) In this section, ***eligible recipient*** means an entity that

- (a)** is established in Canada;
- (b)** meets the criteria of eligibility established by the Foundation in accordance with any agreement entered into between Her Majesty in right of Canada and the Foundation for the provision of funding by Her Majesty in right of Canada to the Foundation; and
- (c)** has legal capacity or is composed of organizations each of which has legal capacity.

Subventions, contributions ou dons conditionnels

(3) La Fondation ne peut accepter les subventions, contributions ou dons d'argent subordonnés à la condition qu'elle utilise les sommes en cause, ou le produit de leur placement, à une fin incompatible avec sa mission.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 33; 2005, ch. 30, art. 75.

Normes en matière de placement

33.1 Le conseil établit, en matière de placement, des principes, normes et méthodes sur le modèle de ceux qu'une personne prudente mettrait en œuvre dans la gestion d'un portefeuille de placements afin, d'une part, d'éviter des risques de perte indus et, d'autre part, d'assurer un juste rendement, compte tenu des obligations réelles et éventuelles de la Fondation.

2005, ch. 30, art. 75.

Placements

33.2 (1) Sous réserve des conditions limitant le placement d'une subvention, d'une contribution ou d'un don d'argent, la Fondation investit ses fonds, ainsi que le revenu en provenant, en conformité avec les principes, normes et méthodes établis par le conseil.

Constitution d'autres personnes morales

(2) La Fondation ne peut provoquer la constitution d'une entité en personne morale, participer à pareille constitution ou devenir l'associé d'une société de personnes, à moins d'y être préalablement autorisée par écrit par le ministre.

2005, ch. 30, art. 75.

Liquidation

Sens de *bénéficiaire admissible*

34 (1) Au présent article, ***bénéficiaire admissible*** s'entend d'une entité qui :

- a)** a été constituée au Canada;
- b)** satisfait aux critères d'admissibilité établis par la Fondation en conformité avec tout accord de financement conclu entre celle-ci et Sa Majesté du chef du Canada;
- c)** a la capacité juridique ou est composée d'organisations ayant chacune cette capacité.

Property to be divided

(2) If the Foundation is wound up or dissolved

(a) its property remaining after its debts and obligations have been satisfied shall be liquidated;

(b) the moneys arising from the liquidation shall be distributed among all the eligible recipients that have received funding from the Foundation and that are, as of the day the distribution begins, carrying on projects that are consistent with the purpose of the Foundation, to be used by them for those or any other projects that are so consistent; and

(c) each of those eligible recipients shall receive an amount that is the same proportion of the moneys arising from the liquidation as the total funding received by that eligible recipient from the Foundation is of the total of all funding that has been provided by the Foundation to all of those eligible recipients.

Repayment out of remaining property

(3) Despite subsection (2), the Minister may require the Foundation to repay, out of the moneys arising from the liquidation, to the Receiver General for credit to the Consolidated Revenue Fund any amount that is so repayable under the terms or conditions on which public moneys were provided to the Foundation.

R.S., 1985, c. A-13, s. 34; 2005, c. 30, s. 76.

Audit

Auditor

35 (1) The Board shall appoint an auditor for the Foundation and fix the auditor's remuneration.

Qualifications of auditor

(2) In order to be appointed, the auditor must be

(a) a natural person who

(i) is a member in good standing of an institute or association of accountants incorporated by or under an Act of the legislature of a province,

(ii) has at least five years experience at a senior level in carrying out audits,

(iii) is ordinarily resident in Canada, and

(iv) is independent of the Board, the directors, the officers and, if any, the members of the Foundation; or

Répartition des biens

(2) En cas de liquidation ou de dissolution de la Fondation :

a) les biens restants, une fois réglées ses dettes et obligations, sont liquidés;

b) les sommes provenant de la liquidation sont réparties entre les bénéficiaires admissibles qui ont reçu une aide financière de la Fondation et doivent être utilisées par eux soit pour poursuivre les travaux conformes à la mission de la Fondation déjà en marche au début de la répartition, soit pour entreprendre de tels travaux;

c) la part qui revient à chacun est proportionnelle au rapport entre le total de l'aide financière qu'il a reçue de la Fondation et le total de l'aide financière accordée par celle-ci aux bénéficiaires.

Remboursement

(3) Malgré le paragraphe (2), le ministre peut exiger de la Fondation que, sur les sommes provenant de la liquidation, elle rembourse au receveur général, pour versement au Trésor, toute somme dont le remboursement est prévu dans les conditions d'octroi du financement.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 34; 2005, ch. 30, art. 76.

Vérification

Vérificateur

35 (1) Le conseil nomme le vérificateur de la Fondation et fixe sa rémunération.

Conditions à remplir

(2) Peut être nommé vérificateur :

a) toute personne physique qui remplit les conditions suivantes :

(i) être membre en règle d'un institut ou d'une association de comptables constitués en personne morale sous le régime d'une loi provinciale,

(ii) posséder au moins cinq ans d'expérience au niveau supérieur dans l'exercice de la vérification,

(iii) résider habituellement au Canada,

(iv) être indépendante du conseil, des administrateurs, des dirigeants et des membres éventuels de la Fondation;

(b) a firm of accountants of which the member or employee, jointly designated by the Board and the firm to conduct the audit of the books and records of the Foundation on behalf of the firm, meets the qualifications set out in paragraph (a).

R.S., 1985, c. A-13, s. 35; 2005, c. 30, s. 77.

Audit

35.1 The accounts and financial transactions of the Foundation shall be audited annually and a report of the audit shall be made to the Board.

2005, c. 30, s. 77.

Report

Annual report

36 (1) The Board shall, within four months after the end of each fiscal year of the Foundation, submit to the Minister a report, in both official languages, of the activities of the Foundation for that year. The report shall include

(a) the financial statements of the Foundation for that year, prepared in accordance with generally accepted accounting principles, and the auditor's report on those financial statements;

(b) a detailed statement of its investment activities during that year and its investment portfolio as at the end of that year;

(c) a detailed statement of its funding activities;

(d) a statement of its plans for fulfilling its purpose for the next fiscal year; and

(e) an evaluation of the overall results achieved by the Foundation.

Tabling in Parliament

(2) The Minister shall cause a copy of the report to be laid before each House of Parliament on any of the first 15 days on which that House is sitting after the Minister receives it.

Making report available

(3) The Board shall, as soon as is practicable after it is tabled under subsection (2), make the report available for public scrutiny.

R.S., 1985, c. A-13, s. 36; 2005, c. 30, s. 78.

b) le cabinet de comptables dont le membre ou l'employé désigné conjointement par le conseil et le cabinet pour la vérification des documents comptables de la Fondation remplit les conditions prévues à l'alinéa a).

L.R. (1985), ch. A-13, art. 35; 2005, ch. 30, art. 77.

Vérification

35.1 Le vérificateur examine chaque année les comptes et opérations financières de la Fondation et en fait rapport au conseil.

2005, ch. 30, art. 77.

Rapport

Rapport annuel

36 (1) Dans les quatre mois suivant chaque exercice de la Fondation, le conseil présente au ministre le rapport d'activité de celle-ci pour cet exercice, établi dans les deux langues officielles. Ce rapport annuel comprend notamment :

a) les états financiers pour cet exercice établis selon les principes comptables généralement reconnus et le rapport du vérificateur sur ces états financiers;

b) un état détaillé des activités de placement de la Fondation durant l'exercice et de son portefeuille de placement en fin d'exercice;

c) un état détaillé des sommes octroyées à titre d'aide financière;

d) le plan d'action de la Fondation visant l'accomplissement de sa mission pour le prochain exercice;

e) l'évaluation des résultats globaux atteints.

Dépôt au Parlement

(2) Le ministre fait déposer un exemplaire du rapport annuel de la Fondation devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant sa réception.

Divulgaration

(3) Dès que possible après son dépôt devant les deux chambres du Parlement, le conseil met le rapport annuel de la Fondation à la disposition du public.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 36; 2005, ch. 30, art. 78.

Review

Review

37 (1) The Board shall, within five years after the coming into force of this section and every five years after that, review the Foundation's activities and organization and submit a report to the Minister on the activities and organization, including a statement of any changes the Board recommends.

Tabling in Parliament

(2) The Minister shall cause a copy of the report to be laid before each House of Parliament on any of the first 15 days on which that House is sitting after the Minister receives it.

R.S., 1985, c. A-13, s. 37; 2005, c. 30, s. 79.

Examen

Examen

37 (1) Dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur du présent article, et par la suite tous les cinq ans, le conseil procède à un examen des activités et de l'organisation de la Fondation et présente au ministre un rapport assorti de ses recommandations quant aux modifications à celles-ci qu'il juge souhaitables.

Dépôt au Parlement

(2) Le ministre fait déposer un exemplaire du rapport devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant sa réception.

L.R. (1985), ch. A-13, art. 37; 2005, ch. 30, art. 79.

TERMINATION AGREEMENT

BETWEEN:

HIS MAJESTY THE KING in right of Canada represented by the Minister of Foreign Affairs acting through the Department of Foreign Affairs, Trade and Development (“DFATD”) (hereinafter “the Department”);

AND:

The Asia Pacific Foundation of Canada, a legal entity having its head office at 680-1066 West Hastings Street, Vancouver, British Columbia, V6E 3X2 (hereinafter “APFC”);

(Collectively referred to as “the Parties”).

GIVEN THAT:

- A. The Department and APFC have entered into a Conditional Grant Agreement (the “**Grant Agreement**”) effective March 31, 2005, whereby Canada provided CAD\$50M¹ to APFC.
- B. The Grant Agreement has no set expiry date. The Directive on Transfer Payments states that within a 20-year period, a determination should be made by the Minister either to remove the restrictions on the funding, or to continue these if so required.
- C. APFC was established by the Asia-Pacific Foundation of Canada Act in 1984 (the Act). The Act constitutes the primary governing document of APFC, and it outlines the Foundation’s purpose, mandate, governance structure and government reporting requirements. Despite the Government of Canada’s role in the establishment of the Foundation, the Act specifies that APF Canada is “not an agent of His Majesty” nor “owned by the Crown.” The Act requires that APFC report annually on its activities, including financial statements, investment, and funding activities, by submitting a report to the Minister of Foreign Affairs that is tabled before Parliament.
- D. The Grant Agreement consisted of a \$50M contribution to support the establishment of an endowment fund, and aimed to impose restrictions on how the endowment could be managed, beyond those in place under the *Asia Pacific Foundation of Canada Act*. The funds were used to develop capacity in Canadian civil society and built networks within and between the broader Asia-Pacific community through trade and investment, development cooperation and foreign policy and greater sponsoring of scholarship in, and

¹ All amounts in this Termination Agreement are in CAD unless stated otherwise.

expertise on, economic, cultural, social and other subjects in Canada and within the Asia-Pacific region

- E. The Department and APFC jointly decided to terminate the Grant Agreement to help streamline and modernize how the relationship between GAC and APFC is managed.
- F. The Treasury Board Directive on Transfer Payments recognizes that “endowment funding is not to be provided as endowment funding in perpetuity.” The Directive states that, within a 20-year period, “a review of the restrictions on the use of the endowment funding” should be made, along with “a determination by the minister if such restrictions are to continue, be removed, or with the agreement of the recipient, amended. Where the minister decides that the restrictions should be continued for a further period, a date for a future review should be established.”

There is a well-established and trusted relationship with APFC, as well as its effective governance structure and effective management of the endowment to date. Ministerial consent to terminate the Grant Agreement was received. APFC will retain the \$50 million contribution to the endowment fund and will continue to manage the endowment fund and its proceeds in accordance with the *Asia-Pacific Foundation of Canada Act* (R.S.C., 1985, c. A-13), which will continue to govern how APFC’s activities will be reported on and accounted for.

THE PARTIES AGREE:

1. **Termination of the Grant Agreement.** Subject to the terms and conditions of this Termination Agreement (the “Termination Agreement”), the termination of the Grant Agreement will take effect on the last date of signature (the “**Termination Date**”). Subject to the terms and conditions of this Termination Agreement, from and after the Termination Date, the Grant Agreement will be of no further force or effect and the rights and obligations of each of the Parties thereunder shall terminate, except for (a) any rights and obligations of the Parties that are expressly designated to survive the termination of the Grant Agreement; (b) any other rights and obligations of the Parties that come into being or effect upon the termination of the Grant Agreement; and c) the reporting obligations related to the *Asia-Pacific Foundation of Canada Act* .
2. **Default.** APFC’s failure to comply with any of its obligations under this Termination Agreement will be considered a default under this Termination Agreement and a breach of contract for which the Department reserves the right to seek remediation measures and damages. The Department does not waive any of its rights under this Termination Agreement.
3. **Right of Set-Off.** The Department reserves the right to set off any amount which APFC owes to the Department against any amount payable to APFC. This clause does not restrict any right of set-off given by law or by any provision of the Agreement, or of any other agreements between the Parties.

4. **Applicable Law and Jurisdiction.** This Termination Agreement is governed by, and construed in accordance with, the laws of the Ontario and the federal laws of Canada. Any legal suit, action or proceeding arising out of this Termination Agreement shall be instituted in the courts of Ontario, and each Party irrevocably submits to the exclusive jurisdiction of such courts in any such suit, action or proceeding.
5. **Amendments.** This Termination Agreement and each of the terms and provisions hereof, may only be amended, modified, waived or supplemented by an agreement in writing signed by each Party.
6. **Assignments.** Neither Party may assign, transfer or delegate any or all of its rights or obligations under this Termination Agreement without the prior written consent of the other party.
7. **Effectiveness of the Termination Agreement.** This Termination Agreement will be effective on the date of the last signature.

This Termination Agreement has been signed on behalf of the Government of Canada by an authorized representative of the Department, and by the authorized representative(s) of APFC.

Lemay, Joanne
Digitally signed by Lemay,
Joanne
Date: 2025.01.15 09:15:54
-05'00'

Name: Joanne Lemay

Title:
Director General
Indo-Pacific Strategy Planning, Policy and
Operations Bureau
Global Affairs Canada

Date:



Name: Jeff Nankivell

Title:
President and CEO
Asia Pacific Foundation of Canada

Date: January 14, 2025

Memorandum of Understanding

Between

The Department of Foreign Affairs, Trade and Development (“DFATD”)
also known as Global Affairs Canada (“GAC”)

And

The Asia-Pacific Foundation of Canada (“APF Canada” or “the Foundation”)
(hereinafter each referred to as “Participant” or together as “Participants”)

January 2025

Whereas:

The two participants have terminated the Conditional Grant Agreement of 2005 (“the Agreement”) which established the legal obligations related to the use of the \$50 million endowment (“the Fund”) made to the Foundation. Given the termination of the Agreement, the MOU serves as the following arrangement below between GAC and APF Canada.

Canadian interests in the Indo-Pacific region continue to grow and APF Canada remains a valued collaborator for GAC in advancing those interests particularly in the production of action-oriented research;

APF Canada as an independent organization established under the *Asia Pacific Foundation of Canada Act* (“the APFC Act”) works with, and may receive funding from Government of Canada entities;

Both participants seek coordination between APF Canada’s strategic plans and the priorities of the Government of Canada.

Both participants wish to leverage funding opportunities and increase the engagement of Canadian governments and public institutions, private sector businesses and organizations, educational institutions and civil society in the Indo-Pacific region;

Therefore, the participants wish to establish a framework/mechanism through which they will consult and collaborate for the following purposes:

- To develop a shared strategic direction for their collaboration including clarity on mutual priorities and alignment of priorities and strategies for their collaboration within the APF Canada mandate;
- To support increased engagement between APF Canada and government departments and agencies with respect to Canadian priorities in the Indo-Pacific region;
- To develop a timeline and consultation process for the timely renewal or recruitment of the Foundation's Board of Directors pursuant to Article 9(a) of the APFC Act;
- To cooperate on public communications related to funding announcements, projects and initiatives that have received Government of Canada support.

Status of Memorandum of Understanding (MoU)

This MoU is not a legally binding instrument, it does not create legal obligations, and it is not intended to, and does not create any right or benefit, substantive or procedural, under the laws of Canada.

Roles and Functions

1. GAC

1.1 GAC is the primary Government of Canada collaborator with APF Canada. Senior officials in GAC are responsible for managing the relationship through informal communications and as participants in this mechanism.

1.2 GAC will assist in creating a coordinated set of priorities for the Indo-Pacific region across the Government of Canada and will discuss these with APF Canada.

1.3 GAC will keep APF Canada apprised of any changes in government plans, priorities and strategies related to the APF Canada mandate and operations.

1.4 GAC will work with APF Canada to define a timeline and process for the renewal or recruitment of the Board of Directors pursuant to Article 9(a) of the APFC Act.

2. APF Canada

2.1 The Board of APF Canada sees to the management and use of the Fund and for ensuring that all requirements under the Act are fulfilled.

2.2 APF Canada will share the results of reports, reviews and evaluations of its programs and activities that it has caused to be undertaken with funding derived from the Government of Canada.

2.3 APF Canada will inform GAC on a regular basis about activities being funded or potentially to be funded by other Government of Canada institutions, with a view to avoiding duplication and promoting synergies.

2.4 APF Canada will discuss with GAC the development of its strategic planning documents such as five-year strategic plans

2.5 APF Canada will continue its Secretariat role with respect to Canadian Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC) institutions: the APEC Study Centre for Canada, as Secretariat for the Canadian National Committee for Pacific Economic Cooperation (PECC); the Canadian Member Committee of the Pacific Basin Economic Council (PBEC); and the Canadian members of the APEC Business Advisory Council (ABAC).

2.6 APF Canada will continue supporting these secretariat services, including, but not limited to: providing advice to the members of PECC, PBEC and ABAC on relevant issues; liaising with the leadership members and international secretariats of these organizations (including drafting correspondence for Canadian members); preparing for international meetings (including accompanying Canadian ABAC members to meetings and providing both logistical and research support); reporting on meetings as necessary; and developing and implementing communications and outreach strategies as appropriate.

Process

The consultation, collaboration, and cooperation framework/mechanism will consist of:

- an annual consultation, for the two parties to share strategic perspectives and to update each other on developments that would impact long-term strategic plans, organized by GAC and APF Canada with senior officials at ADM level and Board and Foundation senior executives; senior officials from relevant OGDs will be encouraged to participate;
- to facilitate regular contact and information sharing GAC to nominate officials and APF will nominate staff as contact points

Exchange of Information and Confidentiality

The Participants will keep confidential all information furnished by a Participant under this MoU and will not disclose it to any third party without the written consent of the disclosing Participant, except where such information:

- (i) was in the public domain through no fault of the receiving Participant;
- (ii) was developed by the receiving Participant independently; or
- (iii) is required to be disclosed in accordance with applicable law;
- (iv) is going to be shared with PBEC, PECC or ABAC as referenced and limited to articles 2.5 and 2.6

Communication

The participants designate the following individuals as their point of contact to manage all correspondence and communication under this MoU:

- Global Affairs Canada: Director General Indo-Pacific Strategy Planning, Policy and Operations Bureau. 125 Sussex Drive, Ottawa Ontario K1A 0G2, Tel (613) 292-9067, Joanne.Lemay@international.gc.ca
- Asia-Pacific Foundation of Canada: The President & CEO, Asia-Pacific Foundation of Canada (Head Office), 680-1066 West Hastings Street, Vancouver, BC, V6E2X3, tel. (604) 684-5986, email: president@asiapacific.ca

The participants will send any communication in reference to this MoU to the Points of Contact identified above.

The Participants may change their point of contact by giving a written notice to the other Participant.

Final Dispositions

This MoU will take effect on the date of its last signature by the participants and will remain in effect for a period of two years.

The Participants may renew this MoU on an annual basis thereafter upon their mutual written consent.

The Participants may modify this MoU upon their mutual written consent.

Either Participant may terminate this MoU at any time by giving a thirty (30) days written notice to the other Participant.

Lemay, Joanne

Digitally signed by Lemay,
Joanne
Date: 2025.01.15 09:17:36
-05'00'

Global Affairs Canada



Asia-Pacific Foundation of Canada